



REPUBLIQUE DE GUINEE
Ministère de L'ECONOMIE
et des Finances



MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE



Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES.....	3
Résumé exécutif.....	5
Introduction	8
Chapitre I : Diagnostic économique et social	10
1.1. Diagnostic économique.....	10
1.1.1. Le secteur primaire.....	10
1.1.2. Le secteur secondaire.....	11
1.1.3. Le secteur tertiaire.....	12
1.1.4. Le taux d'inflation.....	13
1.1.5. Les finances publiques.....	13
1.1.6. Dette publique.....	14
1.1.7. Secteur extérieur.....	15
1.1.8. Situation monétaire	15
1.2. Diagnostic Social.....	15
1.2.1. Impact des mesures sur la sécurité alimentaire des ménages.....	16
1.3. Impacts de la crise russo-ukrainienne.....	17
1.3.1. Evolution et composition des échanges commerciaux entre la Guinée et la région russo-ukrainienne.....	17
1.3.2. Evolution des échanges commerciaux entre la Guinée et la Russie.....	18
1.3.3. Evolution des échanges commerciaux entre la Guinée et l'Ukraine.....	19
1.3.4. Impact du conflit russo-ukrainien sur l'emploi en Guinée.....	20
1.3.5. Canaux et principaux secteurs affectés par la crise.....	21
1.3.6. Autres Domaines affectés par le conflit russo-ukrainien.....	21
Chapitre II : Vision et orientation du plan.....	23
2.1. Objectifs principaux.....	23
Encadré 1	24
2.2. Cohérence du plan et stratégie de mise en œuvre	25
2.2.2. Cohérence du plan.....	25
2.2.3. Stratégie de mise en œuvre du PRE.....	25
2.2.2.1. Relance par la demande.....	25
2.2.2.2. Relance par l'offre	28
Chapitre III : Matrice des projets prioritaires et cadrages macroéconomique et social....	38
3.1. Projets prioritaires du plan de relance.....	38
3.2. Matrice des reformes du plan de relance.....	44

3.3. Impact macroéconomique du plan de relance	50
3.3.1. Perspectives macroéconomiques à moyen terme.....	50
3.3.2. Croissance économique	51
3.3.2.1. Croissance économique selon l’optique offre	51
3.3.2.2. Secteur primaire	51
3.3.2.3. Secteur secondaire	52
3.3.2.4. Secteur tertiaire	53
3.3.3. Croissance économique selon l’optique de la demande	53
3.3.4. Inflation.....	54
3.3.5. Finances publiques	54
3.3.6. Balance de paiement et situation monétaire.....	55
3.4. Impact social du plan de relance	55
Chapitre IV : Schéma de financement du plan	57
Chapitre V : Cadre de suivi et évaluation et analyse des risques	60
5.1. Cadre de Suivi et évaluation.....	60
5.2. Analyse des risques.....	60
Listes des graphiques et Tableaux	
Graphique 1: composition des exportations guinéennes à destination de la Russie et de l’Ukraine	18
Graphique 2: Évolution des échanges entre la Guinée et la Russie (millions USD).....	18
Graphique 3: Evolution des échanges entre la Guinée et l’Ukraine (millions USD)	19
Graphique 4: Évolution des importations	20
Tableau 1: Situation des emplois dans les sociétés russes en Guinée.....	20
Tableau 2: Matrice des Projets	40
Tableau 3: Matrice des réformes du PRE.....	45

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française pour le Développement
AGETIPE	Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
ANAG	Agence Nationale de l'Aquaculture Guinée
ANIES	Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale
APAC	Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BID	Banque Islamique de Développement
BND	Budget National de Développement
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
BT	Basse Tension
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIP	Cadre d'Intervention Pays
COBAD	Compagnie de Bauxite de Dian-Dian
DATU	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DGB	Direction Générale du Budget
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNACV	Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie
DNCPH	Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Historique
DNDAPD	Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement
DNE	Direction Nationale de l'Élevage
DNFF	Direction Nationale des Faunes et Flores
DNPFPG	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre
DNTH	Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie
EDG	Électricité de Guinée
FKW	Bank aus verantwortung
FVC	FVC-Réseau Mondial NAP
GAC	Guinea Alumina Corporation
GJ	
GNF	Nouveau franc guinéen
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MCIPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises
MCTA	Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
MPFEPV	Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables
MT	Moyenne Tension
MUHAT	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
ODD	Objectifs du Développement Durable
ODT	Obligations du Trésor
ONACIG	Office National du Cinéma Guinéen
ONG	Organisation non-Gouvernementale
ONPA	Office National de Promotion de l'Artisanat

ONSPA	Office National de contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	
PFNL	Produits Forestiers Non-Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprise/Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRE	Plan de Relance Économique
PRG	Présidence de la République de Guinée
PRI	Programme de Référence Intérimaire
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
SAG	Société Aurifère de Guinée
SEG	Société des Eaux de Guinée
SIPAG	Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée
SNLC	Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19
TDRs	Termes de référence
TSPP	Taxe sur les produits pétroliers
UE	Union Européenne
US	Dollar américain
ZLECAF	Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF)

Résumé exécutif

Depuis le mois de février 2022, le monde entier fait face à un double choc majeur qui porte un coup dur aux ménages, à l'activité des entreprises et à l'équilibre macroéconomique des pays. Cette crise est susceptible, en l'absence de mesures de relance et de choix de politiques ambitieuses, d'exacerber les défis auxquels fait face la Guinée notamment sur le plan transformationnel et environnemental.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de transition à travers le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan a initié l'élaboration d'un Plan de Relance Économique (PRE), en appui au programme de référence intérimaire dont il devient le cadre d'exécution. A cet effet, le Gouvernement fera du PRE un cadre consensuel, fédérateur et intégrateur de l'ensemble des mesures de politiques économiques. Cet instrument de politique conjoncturelle dont la mise en œuvre obéit aux conditions liées (i) au contexte de crise ; (ii) à l'existence des capacités de production oisives ; (iii) à la sensibilité des agents économiques au changement de politique ; et (iv) à la faible propension à importer. Il aura pour moyens d'intervention les outils budgétaires, monétaires et réglementaires. Comme tel, ce plan se veut être une réponse articulée et méthodique à l'équilibre sous-optimal et aux divers chocs qui sont les principales causes des déséquilibres macroéconomiques. Le PRE est dynamique et s'adapte à l'évolution alternative des cycles économiques. Il est parfaitement aligné sur le cadre de résultat du PRI.

Le plan de relance a pour objectif de stimuler l'activité économique en contribuant à la transformation structurelle de l'économie. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement mettra en œuvre des mesures de redressement des déséquilibres engendrés par les chocs. En ce sens, l'accent sera mis particulièrement sur les projets à Haute Intensité de Main d'œuvre identifiés par les Bureaux de stratégie de développement (BSD) des départements qui pourraient développer les secteurs pro-pauvres. Le rôle de l'ANIES sera recentré et ses interventions seront requalifiées et axées sur le résultat.

Le plan de relance économique de la Guinée est la réponse proposée par le Gouvernement aux défis transformationnel et environnemental imposés par les deux chocs qui secouent le monde. Ce plan tire son fondement du conseil des Ministres du 13 janvier 2022 qui a instruit sa mise en place par le Ministre de l'économie, des finances et du plan. Il est le premier outil d'opérationnalisation du Programme de Référence Intérimaire (PRI) qui, à son tour, est arrimé à une série de cadres de référence en matière de développement. Il s'agit notamment de l'Étude Nationale Prospective « Guinée, vision 2040 », la Vision 2050 de la CEDEAO, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

La Guinée dispose d'énormes potentialités et opportunités pour relever ses deux principaux défis identifiés dans le cadre de ce processus. En effet, la ZLECAF et le programme de coopération monétaire de la CEDEAO couplé à la position géographique de la Guinée offre à celle-ci un marché de près d'un milliard de personnes. Dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, les dotations agricoles, halieutiques, énergétiques et minières de la Guinée

permettent d'opérer les transferts intra et intersectoriels de ses ressources humaines et financières pour un décollage économique.

En tenant compte des dimensions liées aux deux défis et des moyens disponibles, la mise en œuvre du plan de relance s'articulera autour de deux (2) volets : (i) volet relance par la demande et (ii) volet relance par l'offre structuré en trois (03) composantes qui sont cohérentes avec les documents nationaux et internationaux de planification et qui se renforcent mutuellement, à savoir : (i) l'amélioration de la productivité ; (ii) la transformation de la structure des exportations ; et (iii) la transformation de la structure de la demande.

La relance par la demande se fera essentiellement à travers les activités qui concourent à l'amélioration du cadre de vie. Elle est une réponse adéquate aux défis posés en matière de logement salubre, d'assainissement, de développement urbain structuré, de lutte contre la pollution, de préservation d'un environnement sain aussi bien dans le milieu urbain que rural, de protection de l'écosystème et de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques. Elle ambitionne également de réaliser des nouveaux dépôts côtiers de grandes capacités.

L'objectif visé par ce volet est de faire générer des revenus en faveur d'une couche de la population sans pour autant développer l'assistanat.

Le volet relance par l'offre est mise en œuvre à travers ses différentes composantes. La première composante « **amélioration de la productivité** » réfère à la transformation de la production et de l'emploi. Cette composante vise à faire migrer les petits exploitants des cultures vivrières vers les cultures commerciales. Elle vise également à développer des activités économiques à fort contenu technologique et préservatrices de l'environnement, à travers la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, les régimes off-shore et la création de zones industrielles adéquatement équipées. Cette composante vise, également, la réalisation des infrastructures de qualité, notamment les infrastructures routières, l'irrigation et le désenclavement des zones de production.

La deuxième composante « **transformation de la structure des exportations** » a pour but de diversifier la composition des exportations en passant des produits quasi-miniers vers une proportion plus diversifiée. Elle vise à favoriser les secteurs non miniers à plus forte valeur ajoutée. Elle consiste à promouvoir des PME/PMI et d'orienter leurs investissements vers les secteurs à forte employabilité et valeur ajoutée comme le secteur agricole et le secteur manufacturier. Ainsi, 10% du budget national de développement seront consacrés au secteur de l'agriculture conformément aux engagements de Maputo et Malabo et des mesures seront mises en œuvre pour améliorer l'attractivité de la Guinée pour les investissements étrangers.

La troisième composante « **transformation de la structure de la demande** » vise à mettre en place une politique de réorientation de la demande. C'est-à-dire, rendre les biens importés relativement chers afin d'orienter la consommation vers les biens produits localement. A moyen terme et sous l'effet des deux premières composantes, la proportion de consommation devrait diminuer dans le revenu global pour céder des espaces à l'épargne qui sera transformé en investissement grâce à l'amélioration du climat des affaires.

Le plan de relance est mis en œuvre à travers une série de projets qui ont des effets d'entraînement élevés sur la croissance, l'emploi et le cadre macroéconomique. Il comporte 20 projets pour le volet relance par la demande avec un coût de 1 615,8 milliards GNF, une possibilité de financement de plusieurs projets privés avec un coût de 1 050 milliards GNF et 17 mesures d'amélioration du climat des affaires. Il est dynamique, glissant et adapté à l'évolution de la conjoncture économique avec un coût global de mise en œuvre estimé à 2 672,8 milliards GNF.

Il est attendu de la mise en œuvre de ces projets deux types de résultat, les résultats macroéconomiques et l'impact social.

Sur le plan macroéconomique, la croissance économique pourrait se situer à 6,0% au niveau de l'offre entre 2022 et 2024, soutenue par la réalisation des actions prévues dans le Plan de relance économique orienté vers la reprise des activités dans tous les secteurs. Sans ces mesures de reprise, en cette période de conflit russo-ukrainien avec ses effets corollaires, la croissance serait encore plus faible (4,1%).

Les prévisions d'inflation sont évaluées à 10,6% en moyenne annuelle entre 2022 et 2024 contre une prévision pessimiste de 11,2%. Toutefois, avec le passage d'un indice « capitale » à un indice national, les prévisions d'inflations pourraient être revues à la baisse. L'atténuation de l'inflation sur la période du PRE serait possible grâce à la poursuite de la mise en œuvre des politiques budgétaire, monétaire et structurelles relatives à la production vivrière et autres actions prévues dans les documents de politiques sectorielles.

Selon le scénario optimiste, la mise en œuvre des réformes par les autorités dans le secteur des finances publiques pourrait contribuer au maintien du déficit budgétaire dans compris dans les limites des critères de convergence ($\leq 3\%$ du PIB) de la CEDEAO entre 2022 et 2024. Il serait de 2,5% du PIB en 2022 avant de se stabiliser à 1,4% respectivement en 2023 et 2024.

S'agissant du solde global de la **balance des paiements**, il devrait être excédentaire sur toute la période du PRE, grâce aux revenus d'exportation et des immenses capacités d'attraction de l'économie. Ainsi, la balance commerciale serait positive, de 5 794,5 millions de dollars US en 2022 à 6 300,6 millions de dollars US en 2023 avant d'atteindre 6 793,8 millions de dollars US en 2024. Le scénario du PRE prévoit un solde global de 34,9% du PIB en moyenne annuelle entre 2022 et 2024 contre un solde déficitaire de 10,9% du PIB pour le scénario pessimiste. Cette évolution serait en relation avec le dynamisme du secteur minier induit par la reprise de la demande mondiale de la bauxite.

En termes d'impact social, le plan de relance pourrait être un excellent réducteur de la pauvreté. Il devrait créer des milliers d'emplois dès sa première année de mise en œuvre et avoir un effet multiplicateur sur l'emploi d'année en année. La transformation structurelle de l'économie engendre une augmentation du revenu qui entraîne à son tour une réduction de la pauvreté.

L'autre avantage majeur de la transformation structurelle de l'économie est l'organisation de la population par classe sociale plutôt que par groupement régional ou ethnique.

Introduction

À la suite de l'irruption de la maladie à Covid-19 et ses corolaires sur l'activité économique en 2020, plusieurs Gouvernements à travers le monde ont adopté des mesures urgentes pour endiguer sa propagation et relancer l'économie.

La République de Guinée à l'instar des autres pays du monde a été durement touchée par la pandémie de Coronavirus notamment sur le plan économique, social et sanitaire. Selon l'étude d'impact commanditée par le Gouvernement et ses partenaires au développement, la crise sanitaire a porté un coup dur aux ménages, à l'activité des entreprises et à l'équilibre macroéconomique du pays. Pour apporter des réponses aux défis posés par la pandémie, le Gouvernement a élaboré dans un premier temps, un Plan de Riposte Économique, puis une Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19 (SNLC) pour la période 2020-2022 intégrant le premier.

L'objectif de ce Plan était d'atténuer les impacts de la crise à court terme et d'aider le pays à sortir de sa situation de fragilité en devenant plus résilient.

Compte tenu de la persistance de la pandémie et ses corollaires, le Conseil des ministres du 13 janvier 2022 a instruit l'élaboration d'un plan de relance économique. Pour exécuter cette instruction sur une base plus réaliste, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan a jugé nécessaire d'évaluer la Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19 (SNLC) après deux années de mise en œuvre afin de tirer les leçons (échecs et succès).

Selon les résultats de cette évaluation, sur le plan sanitaire, des progrès tangibles ont été obtenus et appréciés par les populations : 37,2% des chefs de ménage atteints de Covid-19 et admis dans un centre de traitement estiment que les services offerts sont de très bonne qualité et 62,8% les qualifient de bons même si en matière de létalité, le contraste entre l'objectif et la réalisation soit fortement marqué. Son taux global est passé de 0,6% au 21 mai 2020 à 2,2% au 31 décembre 2021 contre un objectif de 0%.

Sur le plan économique, malgré l'inadéquation et la brièveté des réponses, la quasi-totalité des personnes enquêtées sont globalement satisfaites des mesures de l'Etat, 91,4% contre 8,6%. Cette satisfaction s'est traduite dans la résilience affichée par la croissance économique qui a été plus accélérée que prévue. Cette embellie à peine atteinte est soudainement compromise par les effets directs et indirects des conflits russo-ukrainiens accentués par la flambée des prix des denrées sur les marchés internationaux, d'où la nécessité d'apporter des réponses plus adéquates et pérennes.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement, afin de stimuler l'économie et de maintenir le pays sur la voie de la croissance et de la prospérité, s'est engagé dans la lutte contre à la fois des effets à court terme de la crise et à relever les défis à long terme.

En s'engageant dans l'Elaboration d'un plan de Relance Economique (PRE), le Gouvernement espère opérationnaliser le Programme de Référence Intérimaire (PRI). Il se démarque d'un plan traditionnel par ses conditions de mise en œuvre et son caractère conjoncturel et servira de cadre consensuel pour la stabilisation macroéconomique.

Par l'entremise du plan de relance économique, le Gouvernement vise l'identification des mesures et actions nécessaires pour corriger les contraintes majeures et amorcer une dynamique d'amélioration des conditions de vie et de renforcement de la résilience face aux chocs multiformes. Il intègre des actions structurées dont la mise en œuvre ordonnée conduira à la relance de l'activité économique. Il inclut des projets et réformes majeurs visant à la fois à répondre aux urgences et à améliorer le bien-être de la population.

Le présent document s'articule autour de cinq (5) chapitres : (i) Diagnostic économique et social, (ii) Vision et orientation du plan, (iii) Plan d'actions prioritaires et cadrages macroéconomique et social, (iv) Schéma de financement du plan et (v) Cadre de suivi et évaluation et Analyse des risques.

Chapitre I : Diagnostic économique et social

Le diagnostic réalisé dans le cadre du présent exercice, repose sur l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la Covid-19 et les réflexions successives menées sur les conséquences possibles du conflit russo-ukrainien sur l'économie guinéenne.

1.1. Diagnostic économique

Dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, le Gouvernement a élaboré dans un premier temps, un Plan de Riposte Économique, puis une Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19 (SNLC) pour la période 2020-2022 intégrant le premier. Pour matérialiser cette volonté, il a mis en place un fonds intitulé « Fonds Spécial de Riposte à la Covid-19 et de Stabilisation Économique » pour financer la stratégie nationale de lutte contre la pandémie.

Ce Fonds spécial de 1 786 milliards GNF à la date du 31 Décembre 2021 était constitué des contributions provenant des Particuliers, des Entreprises et des Bailleurs Internationaux de 425,041 milliards GNF (23,80%) et de l'État de 1 360, 837 milliards GNF (76,20%). Afin de répondre efficacement aux urgences, le Gouvernement a mis en place, par décret, des procédures simplifiées d'exécution des dépenses. Ces procédures ont permis d'exécuter par voie de régie d'avances spéciales les dépenses éligibles conformément à la redevabilité, au reporting et à la nomenclature budgétaire en vigueur.

Ces efforts ont permis d'enregistrer une croissance plus que prévue dans la SNLC (2020-2022). En effet, vu de côté de l'offre, elle s'est située à 6,0% en moyenne annuelle contre une prévision de la SNLC de 4,2%. Cette évolution de la croissance résulte des performances enregistrées principalement par les activités extractives et énergétiques.

Par secteur d'activités, la croissance économique a été marquée par une expansion des activités minières entre 2020 et 2021. En effet, elles ont contribué à la formation du PIB de 22,3% en moyenne annuelle contre une prévision de la SNLC de 18,3%. Cependant, la part du PIB non minier est restée loin de l'objectif de la SNLC au cours de la période sous revue. Elle a représenté 77,7% du PIB global en moyenne annuelle contre 81,7% du PIB global attendue par la SNLC.

1.1.1. Le secteur primaire

Le taux de croissance du secteur primaire a été de 6,2% en 2020 et 5,6% en 2021 contre un objectif de la SNLC de 3,9% pour les mêmes années. Cette évolution s'explique par les efforts consentis par les autorités pour améliorer la productivité agricole, animale et halieutique.

En effet, selon les dernières estimations, les activités agricoles ont connu une croissance de 5,5% en 2020 et 6,2% en 2021 contre des prévisions respectives de la SNLC de 5,2% et 4,3%. Cette situation est due aux effets conjugués d'une bonne pluviosité bien répartie et de la poursuite des investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole.

S'agissant des activités de l'élevage, elles ont enregistré une hausse de 7,8% en 2020 et 9,7% en 2021 contre un objectif de la SNLC de 5,8% pour les deux années.

Cette performance s'explique par la mise en œuvre du programme d'amélioration de la productivité animale à travers l'insémination artificielle de vaches, le suivi de la porciculture en Guinée Forestière, l'importation et la diffusion de chèvres rousses de Maradi du Niger et l'introduction de poules et coqs Wassachié du Mali.

Quant aux activités de pêche, elles ont augmenté significativement de 11,5% en 2020 et 6,6% en 2021 contre un même objectif de la SNLC de 2,5%. Cette hausse est due à l'augmentation des exploitants de la pêche maritime avancée. A cela s'ajoute la poursuite de la réglementation du secteur et la lutte contre les activités illégales de pêche en renforçant le contrôle des bateaux de pêche sur les eaux territoriales guinéennes.

Concernant la croissance des activités sylvicoles, elle a baissé de 1,8% en 2020 et de 3,6% en 2021 contre respectivement des prévisions de la SNLC de -1,3% et 1,8%. Cette baisse résulte des dispositions prises par le Gouvernement pour régler la coupe abusive du bois par les exploitants forestiers. Elle est aussi imputable à la baisse de la demande mondiale des produits sylvicoles engendrée par la fermeture des frontières par la Guinée et ses pays partenaires dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

1.1.2. Le secteur secondaire

Le secteur secondaire a progressé de 21,6% en 2020 et 8,2% 2021 contre respectivement des objectifs de la SNLC de 3,1% en 2020 et 6,9% en 2021. Cette performance s'explique par l'exploit réalisé par le secteur minier, l'accélération des activités de fabrication et l'amélioration de la fourniture de l'énergie.

En effet, les activités extractives ont réalisé une croissance significative de 37,4% en 2020 et 11,3% en 2021 au lieu de 4,1% et 8,0% retenue par la SNLC. Cette performance est attribuable à la réalisation du projet d'extension de la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG) et à l'entrée en production de six (06) nouvelles sociétés minières (ALUFER, GAC, CDM CHINE, COBAD, CHALCO et AGB2A). Elle s'explique également par : (i) la réhabilitation et l'extension de l'usine d'alumine de Friguia ; (ii) l'extension de la Société Aurifère de Guinée (SAG) ; et (iii) le démarrage de la production du minerai de fer par la société ASHAPURA.

S'agissant des activités de fabrication, elles ont augmenté de 2,5% en 2020 et 2,7% en 2021 contre respectivement des objectifs de la SNLC de 0,0% et 3,8% pour les mêmes années. Cette évolution est due à l'amélioration du climat des affaires et à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et législatif qui a fait la promotion de la production industrielle.

Concernant les activités de production d'eau et d'électricité, elles ont connu une forte progression de 36,3% en 2020 et 11,3% en 2021, pour des objectifs respectifs de la SNLC de 8,5 % et 8,8%. Cette performance est en grande partie tirée par l'amélioration de la production d'électricité à travers : (i) l'acquisition de nouveaux équipements ; (ii) la construction de la centrale thermique de la Tannerie d'une capacité de 50 mégawatts ; (iii) la location de la centrale thermique flottante turque d'une capacité de 120 mégawatts ; (iv) la réhabilitation de la centrale de Kaloum 5 et des auxiliaires communs à Kaloum 3 et Kaloum 5 ; et (v) la construction et l'équipement de 49 postes MT/BT.

Les activités de construction ont enregistré une croissance de 4,0% en 2020 et 4,6% en 2021 contre des prévisions de la SNLC de 4,6% et 8,8% respectivement pour les mêmes années. Cette faiblesse de la croissance est due essentiellement au retard accusé dans l'exécution de plusieurs projets, notamment : (i) la reconstruction de la route Dabola-Kouroussa ; (ii) la reconstruction de la route Coyah- Farmorlah ; (iii) le lancement du reste de tronçon de la route Gueckédou-Kondembadou ; (iv) la reconstruction de la route Coyah-Kindia-Mamou-Dabola (367Km) ; (v) la modernisation des voiries et la construction de 6 échangeurs à Conakry ; et (vi) la construction de la route Boké-Québo.

1.1.3. Le secteur tertiaire

Contrairement aux deux premiers secteurs, le tertiaire a enregistré un taux de croissance de -2,4% en 2020 et 2,3% en 2021, au lieu de 1,4% et 4,6% prévus respectivement par la SNLC. Cette situation est imputable essentiellement à la morosité des activités commerciales, hôtelières et de transport.

Ainsi, les activités commerciales n'ont enregistré qu'une croissance de -12,0% en 2020 et -3,9% en 2021 contre des objectifs respectifs de -1,7% et 4,1%. Cette situation est imputable aux remous sociopolitiques et à la persistance de la pandémie à Covid-19 pendant la période de mise en œuvre de la SNLC.

Concernant les activités hôtelières, elles ont durement été impactées par les effets induits de la pandémie à coronavirus avec un taux de croissance de -4,4% en 2020 et 2,5% en 2021 contre des cibles de la SNLC de -3,6% et 4,5%.

Quant aux activités de transport, elles ont enregistré une croissance de -1,9% en 2020 et 2,7% en 2021 pour des objectifs respectifs de la SNLC de -1,5% et 3,7%. La baisse de la croissance au cours de la période 2020 est imputable à la restriction de voyage et à la fermeture des frontières dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Contrairement aux autres sous-secteurs du tertiaire, les services des postes et télécommunications ont connu une forte croissance de 16,8% en 2020 et 18,2% en 2021 contre respectivement des objectifs de la SNLC de 15,8% et 14,6%. Cette évolution résulte de l'achèvement de la deuxième phase du Backbone national à fibre optique et la commercialisation des tronçons réalisés. Elle s'explique également par le recours à la téléphonie et à l'internet pour le travail à distance pendant la période de confinement.

Quant aux services des administrations publiques, ils ont connu un accroissement de 7,1% en 2020 et de 8,6% en 2021 pour des prévisions respectives de la SNLC de 8,5% et 7,0%. Cette situation s'explique par le recrutement de nouveaux fonctionnaires essentiellement pour le compte des ministères en charge de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique, de l'environnement et de la sécurité. Elle est due, également, à la digitalisation des procédures administratives et fiscales, et le télétravail qui ont augmenté l'efficacité de l'administration guinéenne tout en l'adaptant aux attentes des usagers du service public.

Du côté de la demande, le taux de croissance de l'investissement brut a significativement baissé par rapport à l'objectif assigné par la SNLC entre 2020 et 2021. Elle a reculé de 2,8% en moyenne annuelle contre une baisse de 2,3% attendue par la SNLC au cours de la période sous revue.

Quant à la consommation finale, elle a augmenté de 12,8% en moyenne annuelle au cours de la période 2020-2021 contre une réduction de 4,8% en moyenne annuelle prévue par la SNLC. Cette augmentation est en lien avec les mesures prises par les autorités publiques pour garantir les revenus des agents économiques (ménages, entreprises, les banques, etc...). Ces mesures ont porté sur : (i) la suspension temporaire des contrôles fiscaux ; (ii) le report des charges fiscales pesant sur le petit commerce et l'artisanat ; (iii) le report du paiement des impôts, taxes et versements assimilés à l'Etat, ainsi que des charges sociales pesant sur les entreprises ; et (iv) l'exonération des droits et taxes sur les équipements de santé et produits assimilés, matériels et entrant dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

1.1.4. Le taux d'inflation

L'inflation de nouveau à deux chiffres

Au cours de la période sous revue, le taux d'inflation en moyenne annuelle est passé de 10,6% en 2020 à 12,6% en 2021 contre des objectifs respectifs de la SNLC de 11,8% et 9,6%. Cette évolution est tirée principalement par la hausse des prix des denrées alimentaires et des coûts de fret associée aux perturbations des circuits d'approvisionnement liées à la Covid-19 qui a détérioré davantage le pouvoir d'achat des couches les plus vulnérables.

1.1.5. Les finances publiques

Au cours de la période 2020-2021, la gestion des finances publiques s'est caractérisée par des soldes budgétaires (dons compris et dons exclus) déficitaires. Attendus à 4,0% du PIB en moyenne annuelle entre 2020 et 2021 selon les prévisions de la SNLC, le déficit budgétaire dons compris s'est réduit pour atteindre 1,8% du PIB en moyenne annuelle tout en respectant la norme (-3,0% du PIB) de la CEDEAO durant la même période. Quant au déficit budgétaire dons exclus, il s'est situé en moyenne annuelle à 2,7% du PIB contre une prévision de la SNLC de 6,1% du PIB entre 2020 et 2021. Ces résultats s'expliquent par la réduction des dépenses budgétaires par rapport à l'objectif de la SNLC, en lien avec la faible exécution des dépenses d'investissements qui ont eu pour conséquences la dégradation poussée des voiries et des retards dans la construction des routes interurbaines.

Dans ce contexte, les recettes budgétaires ont été mobilisées à hauteur de 40 997,5 milliards de GNF (13,8% du PIB en moyenne annuelle) au cours de la période sous revue au lieu de 45 040,3 milliards de GNF (18,9% du PIB en moyenne annuelle) prévu par la SNLC, soit un manque à gagner de 4 042,8 milliards de GNF qui est imputable à la faible mobilisation des recettes fiscales par rapport au résultat attendu.

En dépit de certains progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de politique économique et d'administration fiscales, la mobilisation des recettes fiscales a été lente par rapport à l'objectif fixé par la SNLC entre 2020 et

2021. En effet, les recettes fiscales qui devaient atteindre 40 089,4 milliards de GNF (16,9% du PIB en moyenne annuelle), selon la SNLC, ont été mobilisées seulement à hauteur de 35 363,3 milliards (12,1% du PIB en moyenne annuelle), soit un manque à gagner de 4 726,1 milliards de GNF. Ce manque à gagner s'explique notamment par : (i) l'ajustement à la baisse de la taxe sur les produits pétroliers (TSPP) pour maintenir les prix de détail constants face à la hausse des cours internationaux du pétrole ; et (ii) le retard et la mise en œuvre très partielle des mesures de mobilisation des recettes fiscales, principalement, en matière de contrôles fiscaux électroniques et de recouvrement électronique des impôts.

S'agissant des dépenses budgétaires, elles ont été moins exécutées par rapport à l'objectif fixé par la SNLC entre 2020 et 2021, se situant à 45 558,9 milliards de GNF (15,7% du PIB en moyenne par an) pour une prévision de 48 352,6 milliards de GNF (20,4% du PIB en moyenne par an). Ce faible niveau d'exécution des dépenses est essentiellement lié à la baisse des dépenses d'investissement au profit des dépenses courantes.

En effet, de façon cumulée, les dépenses courantes ont progressé pour atteindre 36 614,8 milliards de GNF (12,5% du PIB en moyenne annuelle) au lieu de 35 620,9 milliards de GNF (14,2% du PIB en moyenne annuelle), attendu par la SNLC au cours de la période sous revue. Cette progression est liée principalement à la hausse en moyenne de 27,4% de la masse salariale, et de 35,0% des subventions et transferts.

L'augmentation de la masse salariale est imputable, entre autres : (i) à la valorisation des salaires des fonctionnaires dans le cadre de l'accord entre la section syndicale et le Gouvernement ; (ii) au recrutement de nouveaux fonctionnaires ; et (iii) au versement de primes aux équipes nationales pour la participation aux différentes campagnes dans la phase éliminatoire des compétitions sportives africaines et internationales. Quant à l'accroissement des charges de transfert et de subvention, il provient de la mise en œuvre des subventions allouées aux collectivités locales et à la société Electricité de Guinée (EDG).

S'agissant des dépenses d'investissement, elles ont été nettement inférieures à la prévision de la SNLC au cours de la période (2020-2021). Elles ont été effectuées à hauteur de 8 944,0 milliards de GNF (3,1% du PIB en moyenne) de 2020 à 2021 contre 18 102,3 milliards de GNF (7,5% du PIB en moyenne) attendus par la SNLC. Ceci s'explique par la faible exécution des projets inscrits dans le Programme d'Investissements Publics (PIP) à cause des retards accusés dans la passation des marchés, la gestion des contrats et les indemnisations.

1.1.6. Dette publique

Le risque modéré de surendettement

Au total, la dette publique est estimée à 67 987,9 milliards de GNF en 2021 contre un objectif de la SNLC de 45 977,8 milliards de GNF. Elle a représenté 39,3% du PIB en moyenne annuelle au cours de la période 2020-2021 contre un taux d'endettement de 34,9% du PIB en moyenne prévu par la SNLC. Ce niveau d'endettement, en dessous de la norme de 70% fixée pour les pays membres de la

CEDEAO, résulte de la gestion prudente de la dette, qui privilégie le recours aux emprunts concessionnels, en conformité avec les réformes des finances publiques.

1.1.7. Secteur extérieur

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire

Les transactions économiques et financières entre la Guinée et le reste du monde ont été marquées par un solde global excédentaire en 2020 et 2021. Prévu à -944,9 millions de dollars US (-0,8% du PIB) en 2020 et à 1 595,2 millions de dollars US (1,3% du PIB) en 2021 selon la SNLC, le solde global s'est situé respectivement à 4 773,7 millions de dollars US (33,2% du PIB) et à 10 119,8 millions de dollars US (63,8% du PIB). Cette évolution s'explique essentiellement par l'excédent de la balance commerciale.

En effet, les exportations des biens ont cumulativement augmenté par rapport à l'objectif de la SNLC de 132,2% pour se situer à 19 079,6 millions de dollars US de 2020 à 2021. Cette forte augmentation des exportations est due à l'entrée en production de sept nouvelles sociétés minières (ALUFER, GAC, CDM CHINE, COBAD, CHALCO, ABG2A et ASHAPURA) et à la hausse de la production artisanale de l'or.

Aussi, les importations des biens en valeur ont connu une hausse de 3,7% par rapport à la prévision de la SNLC, en atteignant cumulativement 7 914,8 millions de dollars US au cours des années 2020 et 2021. Cette hausse des importations provient de l'accroissement en volume et en valeur des produits de construction automobile (moteurs et autres pièces détachées), en lien avec la création massive des sociétés de transport qui sous traitent avec les sociétés minières.

1.1.8. Situation monétaire

L'évolution de la situation monétaire sur la période 2020-2021 s'est traduite par une hausse de la masse monétaire de 15,7% en moyenne annuelle contre un objectif fixé par la SNLC de 15,9%. En effet, la masse monétaire s'est située à 40 581,5 milliards de GNF (26,5% du PIB) en 2021 contre 40 908,6 milliards de GNF (26,5% du PIB) attendu par la SNLC pour la même année. Cette situation résulte de la faible progression des avoirs extérieurs et intérieurs nets.

Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 14 627,2 milliards GNF en 2021 contre une prévision de la SNLC de 10 267,8 milliards GNF, soit une hausse de 4 359,4 milliards GNF tirée à la fois par les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts. Quant aux avoirs intérieurs nets, ils se sont fixés à 25 954,3 milliards GNF en 2021 contre une prévision de la SNLC de 30 640,8 milliards GNF, soit une contraction de 4 686,5 milliards GNF, en lien avec l'amélioration de la position nette du Trésor auprès du système bancaire.

1.2. Diagnostic Social

La pandémie de Covid-19 a considérablement affecté les conditions sociales des guinéens, surtout les plus vulnérables. Elle a eu des effets réducteurs sur le revenu et restrictifs à l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. En vue de mitiger ces conséquences, les actions concrètes plus ou moins optimales ont été engagées. Selon les résultats de l'enquête auprès des ménages, les interventions se traduisant par l'octroi des kits sanitaires

représentent (41,5%), la gratuité des factures EDG et SEG (29,9%), la gratuité des bus (8,8%), le transfert monétaires (7,9%) les denrées alimentaires (7%) et autres (5%).

La principale source d'accompagnement dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 est celle de l'Etat qui représente 88,7% contre 16,7% pour les ONG, 10,1 % pour les parents et 5,3 % pour le privé.

La satisfaction des chefs de ménages par rapport aux mesures d'accompagnement indique que la quasi-totalité des personnes enquêtées sont globalement satisfaites des mesures de l'Etat, 91,4% contre 8,6% qui ont exprimé leur insatisfaction. Cette satisfaction globale résulte des actions du Gouvernement afin d'atténuer les conséquences de la crise auprès des ménages, notamment ceux en situation de précarité ; entre autres les exonérations de paiements des factures d'électricités et d'eau pendant plus de 6 mois.

1.2.1. Impact des mesures sur la sécurité alimentaire des ménages

A l'apparition de la Covid-19, les mesures de restriction ont suscité beaucoup de crainte chez les chefs de ménages. Selon l'étude d'impact réalisée en 2020, 73,3% disaient craindre de ne pas avoir assez de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources. La multitude d'interventions de l'Etat et ses partenaires, n'a pas permis de dissiper la crainte chez les ménages. Parmi les 73,3% des ménages ayant exprimés des craintes, seuls 10,5% se sont tirés d'affaire contre 62,8%. La région de Conakry, qui a bénéficié des transferts monétaires et non monétaires, enregistre le plus grand score de ceux qui se sont tirés d'affaire avec 96,2% suivi de Mamou, 91,2% ; de Boké, 90,4% ; et de Faranah, 90,0%.

Grâce aux mesures de mitigation du Gouvernement, la propagation de la substitution alimentaire a été limitée. Sur les 61% des ménages ayant abandonné leur habitude alimentaire, 8,2% ont retrouvé la leur contre 52,8% qui ont maintenu le statu quo. Ce constat se présente dans toutes les régions.

Selon les résultats de la même étude, les 58,5% de chefs de ménages ayant mangé la même chose en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources, 14,9% ont pu apporter de changement à leur alimentation grâce à l'amélioration de leur revenu. Cependant, 43,6% des ménages ont toujours mangé la même chose par manque d'argent.

Grace aux effets directs et indirects des mesures d'atténuation, plusieurs ménages ont pu recouvrer les repas sautés. En effet, parmi les 44,4% des ménages qui ont dû sauter un repas parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent, 14,7% ont rétabli le repas sauté et 29,7% ont continué de sauter certains repas. Cette situation dissimule des disparités entre les régions. Les sauts de repas sont fortement marqués à Faranah (82,0%), suivi de Kindia (77,9%), de Conakry (74,7%) et de Labé (72,7%).

L'une des stratégies alimentaires à laquelle les ménages ont fait recours en cette période de crise est la réduction de la quantité de repas. Avant les mesures de mitigation, 55% des ménages ont mangé moins qu'ils n'auraient fallu en raison du manque d'argent. Grâce aux interventions, 8,1% des ménages ont mangé à leur faim contre 46,9%.

Parmi les 29,3% des ménages qui ont déclaré avoir connu un manque de nourriture en 2020, 8,6% ont remédié à leur situation contre 20,7% qui n'avaient plus rien à manger à la maison en raison du manque d'argent.

Sur les 35% des ménages qui ont déclaré avoir eu faim par manque de moyens avant la mise en œuvre de la SNLC, 9,6% se sont tirés d'affaire.

1.3. Impacts de la crise russo-ukrainienne

La guerre en Ukraine intervient à un moment où les économies du monde commencent à se remettre des effets de la pandémie de Covid-19. Cette guerre enclenchée par la Russie entraîne des conséquences considérables sur l'économie mondiale, déjà très affectée par la crise sanitaire.

Par ailleurs, la Russie qui est le premier producteur mondial du blé et l'un des plus importants exportateurs de pétrole (fournisseur de 11,5% de l'offre mondiale et deuxième exportateur de brut au monde), fournit environ 40% du gaz européen (Eurostat). Ce pays est également le premier producteur de palladium, le deuxième producteur d'aluminium et de nickel, et le septième producteur mondial de cuivre. Les matières premières représentent 60% des exportations russes.

L'Ukraine, quant à elle, est le premier producteur mondial de maïs et cinquième producteur mondial du blé. La Russie et l'Ukraine totalisent environ 30% des exportations mondiales de céréales.

Sur les marchés des produits énergétique et céréalier, on assiste déjà à une envolée des prix. Le prix du baril de pétrole a dépassé la barre des 100 dollars pour la première fois depuis 2014, année de l'annexion de la Crimée par la Russie. Quant à celui du blé, la tonne a atteint un niveau record de 344 euros sur le marché européen le 24 février, premier jour du conflit.

La Guinée étant un pays dépendant largement de l'extérieur et entretenant des bonnes relations de coopération avec les pays en conflit, subit des effets de cette crise de manière directe et indirecte.

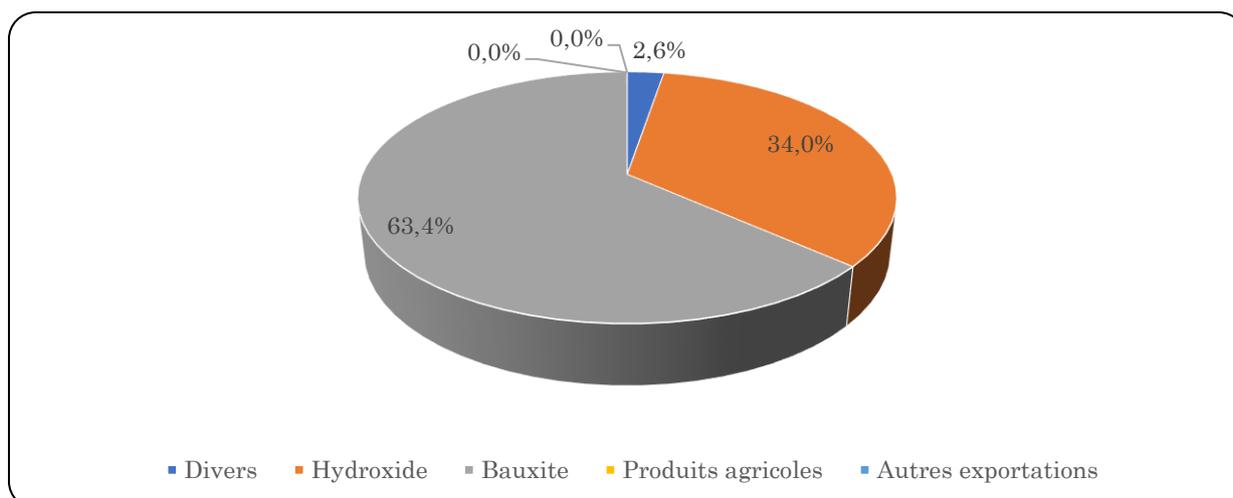
1.3.1. Evolution et composition des échanges commerciaux entre la Guinée et la région russo-ukrainienne

L'Union Soviétique notamment la Fédération de Russie a été parmi les premiers pays à soutenir la jeune Guinée indépendante, en 1958. Plus de soixante ans après, ces deux pays continuent d'entretenir d'excellents rapports de coopération dans les domaines économique, scientifique, sanitaire et militaire.

En matière de transactions commerciales, l'offre de la Guinée aux marchés russe et ukrainien entre 2019 et 2021 est principalement composée des produits miniers dont l'hydroxyde d'aluminium (55,0%) et la bauxite (40,7%) ainsi que des produits divers (4,2%).

Au même moment, la demande intérieure de la Guinée adressée aux deux marchés est principalement composée des produits des industries alimentaires et boissons, et des machines et équipements.

Graphique 1: composition des exportations guinéennes à destination de la Russie et de l'Ukraine



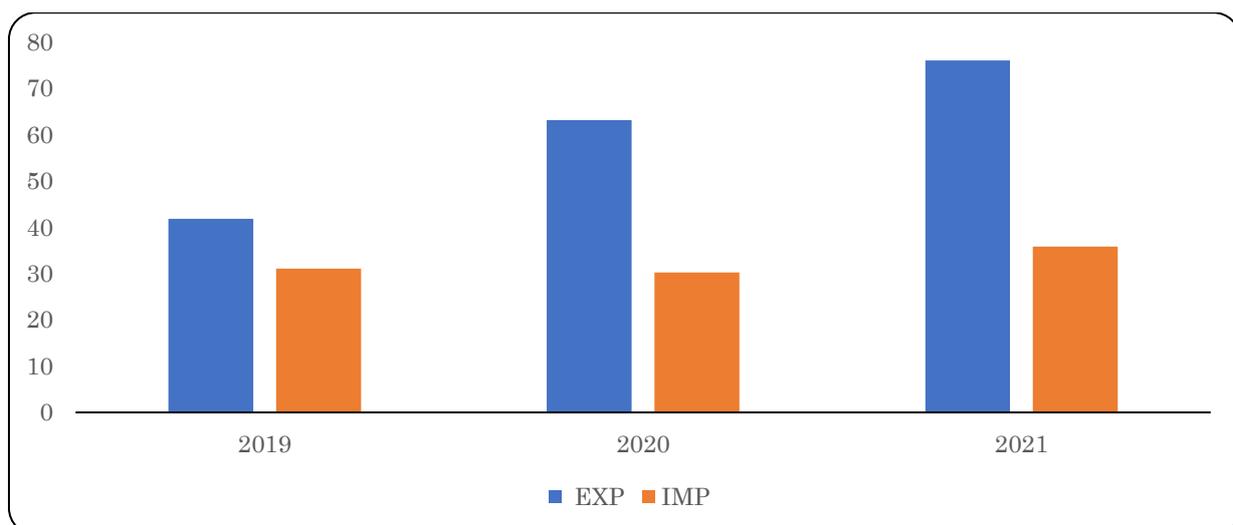
Source : MEFP/DNPEC

1.3.2. Evolution des échanges commerciaux entre la Guinée et la Russie

En 2019, les exportations de la Guinée à destination de la Russie ont été évaluées à 41,81 millions USD. En constance progression, elles ont augmenté en moyenne de 51% pour atteindre 63,12 et 75,97 millions USD respectivement en 2020 et 2021. Malgré ces évolutions positives au cours des trois dernières années, les exportations guinéennes vers la Russie représentent moins d'un pourcent des exportations totales (0,83% en moyenne).

Quant aux importations en provenance de la Russie, sur les trois dernières années, elles sont évaluées en moyenne à 32,36 millions USD et sont composées essentiellement de machine et matériels électriques, produits de la construction automobile, machine et équipement.

Graphique 2: Évolution des échanges entre la Guinée et la Russie (millions USD)



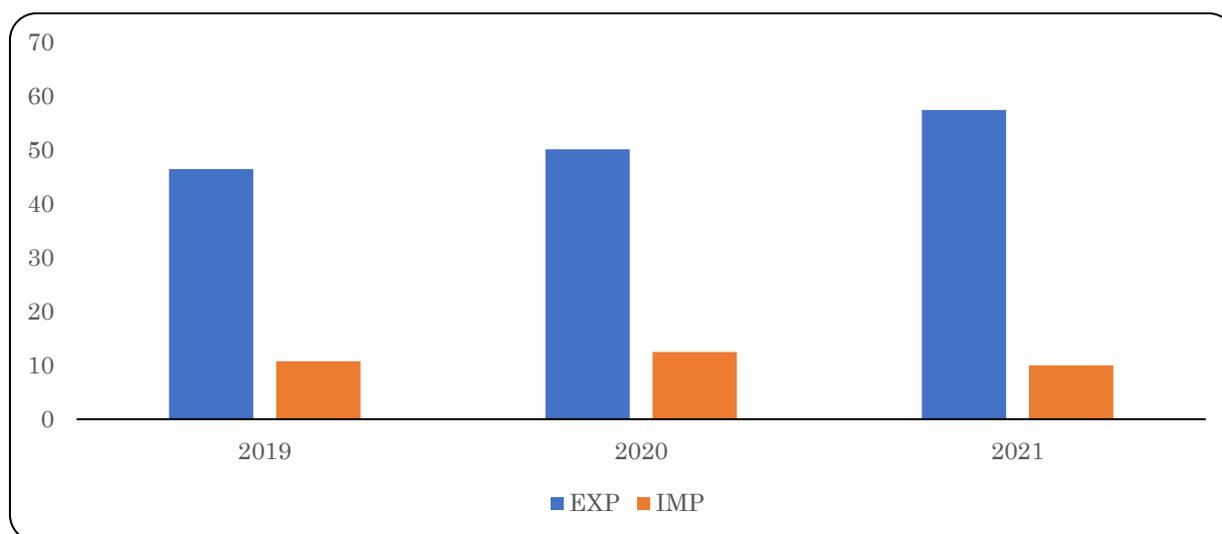
Source : MEFP/DNPEC

1.3.3. Evolution des échanges commerciaux entre la Guinée et l'Ukraine

Au cours de la période 2019-2021, les exportations de la Guinée vers l'Ukraine sont estimées en moyenne à 51,37 millions USD. Elles sont essentiellement composées de la bauxite brute (99,7%).

S'agissant des importations guinéennes en provenance de l'Ukraine, elles portent principalement sur les produits des industries alimentaires et boissons (48,6%) et les machines et équipements (9,8%). Elles ont une valeur moyenne de 11 millions USD sur la même période.

Graphique 3: Evolution des échanges entre la Guinée et l'Ukraine (millions USD)



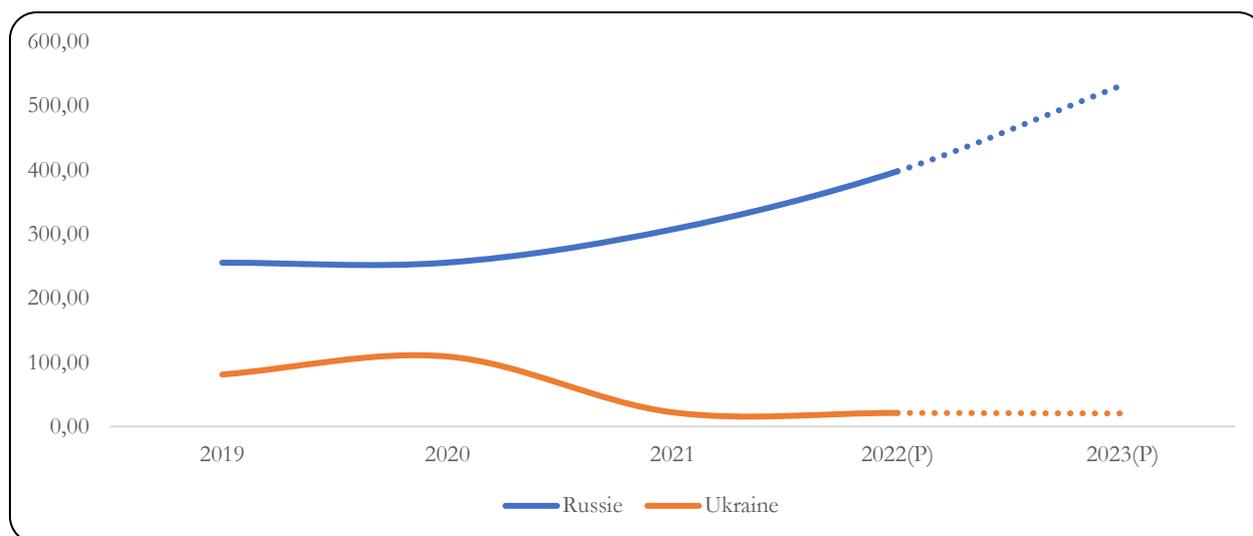
Source : MEFP/DNPEC

Ce graphique illustre un excédent commercial important et progressif en faveur de la Guinée.

Au regard des informations disponibles, les importations de la Guinée en provenance de la Russie sont plus importantes que celles de l'Ukraine. De 2019 à 2021, la valeur de ces importations est passée de 255,4 milliards GNF à 307,2 milliards GNF pour la Russie. Elles devraient atteindre en moyenne 465 milliards GNF pour la période 2022-2023. S'agissant de celles provenant de l'Ukraine, elles sont passées de 81 milliards GNF en 2019 à 22,1 milliards en 2021 et devraient se situer à 20,8 milliards sur la période de 2022-2023. Ces projections sont essentiellement basées sur le scénario tendanciel, sans conflit.

Dans le scénario où les hostilités pourraient perdurer, en termes de fiscalité portuaire, la Guinée pourrait enregistrer une perte de revenus potentiels issus des importations provenant de la Russie et l'Ukraine de 132,3 milliards GNF en 2022 et 174,9 milliards en 2023, en dehors des fiscalités intérieures perçues sur les sociétés Russes et Ukrainiennes installées sur le territoire guinéen.

Graphique 4:Évolution des importations



Source : MEFP/DNPEC

1.3.4. Impact du conflit russo-ukrainien sur l'emploi en Guinée

Parmi les entreprises russes exerçant sur le territoire guinéen, les plus connues sont celles qui évoluent essentiellement dans le secteur minier. Ce sont :

- Russal CBK ;
- Russal Friguia ;
- Dian Dian-COBAD ;
- Société des Mines de Mandiana (SMD).

A travers ces entreprises, 5 234 emplois direct dont 193 étrangers sont menacés en lien avec le conflit russo-ukrainien. Le tableau ci-dessous récapitule la répartition du nombre d'employés par entreprise.

Tableau 1: Situation des emplois dans les sociétés russes en Guinée

Sociétés	Nombre Guinéens	Nombre Etrangers	TOTAL
CBK	1 250	41	1 291
COBAD	1 174	44	1 218
FRIGUIA	1 428	58	1 486
SMD	1 189	50	1 239
Total	5 041	193	5 234

Source : MMG/BSO

Selon les dernières informations, la CBK aurait arrêté l'exploitation et mis au régime de travailleurs journaliers la quasi-totalité des employés.

1.3.5. Canaux et principaux secteurs affectés par la crise

L'extraversion de l'économie guinéenne offre deux canaux de transmission aux chocs extérieurs. Pour ce cas de figure, il s'agit des importations et des exportations comme porte d'entrée pour les effets directs et indirects des crises. Les effets directs sont les conséquences directement transmises à l'économie guinéenne et les effets indirects sont celles entremises par d'autres économies qui sont partenaires à l'économie émettrices.

Toutes les branches d'activités ont été affectées par la crise, mais à des proportions différentes. Les secteurs les plus touchés sont les mines, l'agriculture, les BTP et dans une moindre mesure, tous les autres secteurs le sont par l'entremise de l'augmentation du prix du carburant.

Pour les mines, en plus de l'arrêt momentané de l'extraction de bauxite de la CBK, le conflit a affecté la demande mondiale d'aluminium à la suite de l'effondrement des revenus des uns et l'érosion des pouvoirs d'achat des autres qui ont imposé des réaménagements. Le train de sanctions pris contre la Russie n'épargne aucune économie, même celle des initiateurs.

Pour le secteur agricole en particulier, le conflit a rendu difficile l'approvisionnement des agriculteurs en intrants, ce qui a eu pour conséquence le renchérissement des prix des engrais, des semences et des céréales.

1.3.6. Autres Domaines affectés par le conflit russo-ukrainien

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la Guinée entretient des relations séculaires avec les institutions d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique russe depuis l'Indépendance en 1958. Cette relation se matérialise par plusieurs canaux :

- l'envoi des coopérants russes dans les institutions d'enseignement supérieur ;
- le partenariat en matière de recherche scientifique dans le domaine épidémiologique et de prévention des maladies infectieuses ; et
- l'octroi des bourses aux étudiants guinéens et aux chercheurs dans plusieurs domaines.

Dans le domaine militaire, une coopération technico-militaire très fructueuse a toujours existé entre la Guinée et la Russie. Cette coopération se matérialise par les canaux suivants :

- l'envoi des coopérants russes pour la formation des militaires guinéens ;
- la facilité d'accès aux équipements militaires de fabrications russe ; et
- l'octroi des bourses aux officiers et sous-officiers guinéens.

A travers ces canaux, il existe sur les territoires guinéen et russe un effectif important de ressortissants des deux pays.

De ce qui précède, le prolongement de la guerre et de l'isolement économique international de la Russie a entraîné entre autres des conséquences suivantes :

- une hausse du cours du pétrole et d'autres intrants sur le marché mondial qui a induit un alourdissement de la facture des importations de la Guinée ;
- une baisse des échanges commerciaux entre la Guinée et les deux pays en conflit dans le meilleur des cas et l'arrêt au pire des cas ;
- D'ores et déjà, par suite du gel de ses comptes et à l'obstruction de ses canaux d'écoulement, la CBK a arrêté l'extraction de la bauxite en août 2022 et mis au régime de travailleurs journaliers la quasi-totalité des 1 291 employés hormis ceux du service médical ;
- La mise sous tension des finances publiques dont le degré dépendra des scénarios ci-dessus mentionnés.

Chapitre II : Vision et orientation du plan

Dans le but de relancer l'économie guinéenne, le Gouvernement de transition à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan a initié l'élaboration d'un Plan de Relance Économique (PRE), en vue d'opérationnaliser le PRI. A cet effet, le Gouvernement fera du PRE un cadre consensuel, fédérateur et intégrateur de l'ensemble des mesures de politiques économiques. Cet instrument de politique conjoncturelle dont la mise en œuvre obéit aux conditions de (i) contexte de crise ; (ii) d'existence des capacités de production oisives ; (iii) de sensibilité des agents économiques au changement de politique ; et (iv) de faible propension à importer aura pour moyens d'intervention les outils budgétaires, monétaires et réglementaires. Comme tel, ce plan se veut être une réponse articulée et méthodique à l'équilibre sous-optimal et aux divers chocs qui sont les principales causes des déséquilibres macroéconomiques. Le PRE est dynamique et s'adapte à l'évolution alternative des cycles économiques. Il est parfaitement aligné sur le cadre de résultat du PRI.

2.1. Objectifs principaux

L'objectif général du plan de relance est de stimuler l'activité économique tout en contribuant à la transformation structurelle de l'économie.

Spécifiquement il s'agit de :

- Améliorer la productivité
- Diversifier les exportations
- Améliorer le cadre de vie

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement mettra en œuvre des mesures de redressement des déséquilibres engendrés par les chocs. En ce sens, il mettra l'accent sur les projets à Haute Intensité de Main d'œuvre identifiés par les Bureaux de stratégie de développement (BSD) des départements sectoriels qui pourraient développer les secteurs pro-pauvres. Le rôle de l'ANIES sera recentré et ses interventions seront requalifiées et axées sur le résultat.

L'atteinte de l'objectif de transformation de la structure de l'économie passe par la diversification de la base productive, la formalisation de l'agriculture, l'amélioration du cadre des affaires, le renforcement de la sécurité publique et la mise en place d'un mécanisme de financement inclusif et efficace comme principal levier.

Encadré 1

ETAT DES LIEUX DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

L'économie guinéenne, comme beaucoup d'autres en Afrique est aujourd'hui confrontée au défi de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, pas seulement en maintenant le rythme de croissance mais en opérant une véritable transformation structurelle de l'économie.

La transformation structurelle est définie comme le transfert des ressources humaines et financières des secteurs à faible productivité vers des secteurs à forte productivité. Elle est à la fois intra et inter sectorielle.

La force motrice dans les secteurs à grande productivité se caractérise par la transformation de l'agriculture vivrière en agriculture commerciale, de l'artisanat à l'industrie et des activités urbaines de subsistances en services modernes. Elle est très importante pour la réalisation du développement durable.

La structure actuelle de l'économie guinéenne reste : (i) dominée par une agriculture vivrière peu productive ; (ii) basée sur des exportations de produits peu transformés ; (iii) caractérisée par un tissu industriel très embryonnaire avec des coûts de production peu compétitifs ; et (iv) dans un contexte de mouvement de bras valides du monde rural vers les centres urbains, en l'absence d'industries urbaines, pour pratiquer des activités de subsistances.

Dépendante des conditions climatiques et pluviométriques, l'agriculture guinéenne fait aussi face à des problématiques d'irrigation, d'enclavement, de fertilité de sol par endroit et de financement. Les axes routiers sont endommagés, permettant difficilement l'acheminement des produits alimentaires (notamment pour la capitale Conakry qui est excentrée), tels que le riz produit en Guinée Forestière.

Le secteur minier qui représente 22,9% du PIB n'emploie que **0,28 %** de la population active et l'agriculture qui représente 19,12% du PIB emploie plus de 60% de la population. Cette dernière est majoritairement familiale, se concentrant sur la production vivrière notamment les céréales (riz, maïs), tubercules (manioc, patate douce) et l'huile de palme. Les cultures sont manuelles et basées sur les techniques d'abattis-brulis, cultures de bas-fonds et jardins de case. Par son évolution arithmétique, l'agriculture présente la plus faible productivité (1,2 tonne/ha). La production agricole est tirée par l'accroissement de la superficie et de la population agricole.

Pour que la Guinée atteigne les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030 et soit sur la voie d'une convergence réelle avec les autres pays en développement, il est important d'évaluer de manière critique si d'autres secteurs pourraient contribuer davantage à l'augmentation de la productivité, au renforcement de la croissance et, en fin de compte, à la création d'emplois décents et à la réduction de la pauvreté.

2.2. Cohérence du plan et stratégie de mise en œuvre

2.2.2. Cohérence du plan

Le plan de relance économique de la Guinée est la réponse proposée par le Gouvernement aux défis transformationnel et environnemental imposés par les deux chocs qui secouent le monde. Il tire son fondement du conseil des Ministres du 13 janvier 2022 qui a instruit sa mise en place par le Ministre de l'économie, des finances et du plan. Il est le premier outil d'opérationnalisation du PRI qui, à son tour, est arrimé à une série de cadres de référence en matière de développement. Il s'agit notamment de l'Étude Nationale Prospective « Guinée, vision 2040 », la Vision 2050 de la CEDEAO, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

La Guinée dispose d'énormes potentialités et opportunités pour relever ses deux principaux défis identifiés dans le cadre de ce processus. En effet, la ZLECAF et le programme de coopération monétaire de la CEDEAO couplé à la position géographique de la Guinée offre à celle-ci un marché de près d'un milliard de personnes. Dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, les dotations agricoles, halieutiques, énergétiques et minières de la Guinée permettent d'opérer les transferts intra et intersectoriels de ses ressources humaines et financières pour un décollage économique.

2.2.3. Stratégie de mise en œuvre du PRE

Dans le cadre de la mise œuvre de ce plan, il est crucial d'établir un processus constructif de transformation et de diversification économique. La démarche retenue passe par des stratégies d'identification, d'accompagnement des filières capables d'impulser l'économie nationale, de développement des industries légères comme fondement de la transformation structurelle et de promotion des modes de financement de l'activité économique.

En tenant compte des dimensions liées aux deux défis et des moyens disponibles, la mise en œuvre du plan de relance s'articulera autour de deux (2) volets : (i) volet relance par la demande et (ii) volet relance par l'offre structuré en trois (03) composantes qui sont cohérentes avec les documents nationaux et internationaux de planification et qui se renforcent mutuellement, à savoir : (i) l'amélioration de la productivité ; (ii) la transformation de la structure des exportations ; et (iii) la transformation de la structure de la demande.

2.2.2.1. Relance par la demande

La relance par la demande se fera à travers les projets et programmes qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et de la fluidité des déplacements dans le Grand Conakry, du désenclavement des zones de productions et la réalisation des infrastructures de support pour la relance de l'offre.

Elle est une réponse adéquate aux défis posés en matière de logement salubre, d'assainissement, de développement urbain structuré, de lutte contre la pollution, de préservation d'un environnement sain aussi bien dans le milieu urbain que rural, de protection de l'écosystème et de mesures d'atténuation des effets des

changements climatiques et d'exploitations minières. Elle ambitionne également de réaliser des nouveaux dépôts côtiers de grandes capacités.

L'objectif visé par ce volet est de faire générer des revenus en faveur d'une couche de la population sans pour autant développer l'assistanat et ni aggraver l'écart entre l'absorption et le PIB, c'est cela l'épineux défis à relever.

La combinaison optimale entre les investissements et la consommation devrait assurer la soutenabilité de la croissance et l'amélioration des conditions de vie de la population.

La stratégie de mise en œuvre préconisée dans le cadre de la relance par la demande consiste à réaliser des activités d'intérêts publics à haute intensité de main d'œuvre dans divers domaines retenus.

Amélioration du cadre de vie

Pour améliorer le cadre de vie, il s'agira de :

- recruter les ONGs et les associations de jeunes, riveraines aux marigots et rivières obstrués par les ordures, auxquelles seront confiées les tâches de curages et d'entretiens desdits cours d'eau moyennant une rémunération ;



- confier les opérations d'assainissement et de curage des caniveaux aux PME instituées par les communautés ;
- confier les opérations de transport d'ordures et autres déchets aux entreprises suffisamment équipées ;
- engager les opérations de reboisement des sites affectés par l'exploitation minière et le changement climatique.

Désenclavement des zones de production comme moyens de relance économique

Pour accroître les efforts dans le désenclavement des zones rurales et favoriser les interconnexions des zones de production et de consommation, un accent particulier doit être accordé au développement du réseau routier secondaire et tertiaire afin de réduire l'enclavement des populations en synergie avec le développement des axes structurants. La priorité sera donnée à la réalisation d'ouvrages définitifs et résilients aux chocs climatiques et donc à l'approche par niveaux de service pour

réduire les coûts et maintenir l'accessibilité. Les travaux et l'entretien des ouvrages et des installations seront organisés essentiellement sur la base des techniques à haute intensité de main d'œuvre utilisant de préférence les matériaux locaux.

Approche visant une meilleure combinaison des atouts naturels

Dans la stratégie globale de développement des services d'infrastructures, la Guinée doit viser une meilleure combinaison de ses atouts naturels que sont la variété de ses paysages, son important potentiel humain avec une population jeune. L'importance de la façade maritime en Guinée offre d'intéressantes possibilités d'organiser la multi modalité entre le transport maritime, ferroviaire et routier des personnes et des marchandises afin de limiter la détérioration rapide des routes sous l'effet des charges élevées. Le développement des capacités, l'amélioration de la gestion, la mise en place de nouveaux équipements et l'amélioration des infrastructures d'un certain nombre de ports devraient aider dans cette direction.

Initiative visant à favoriser une approche de type zones économiques spéciales

Compte tenu des capacités financières limitées du pays, la stratégie globale de développement des infrastructures devra privilégier dans un premier temps une approche de type zones économiques spéciales en vue de soutenir le développement des secteurs économiques les plus prometteurs.

La mise en œuvre simultanée du PRE et du PRI est une opportunité pour stimuler durablement l'économie.

Des services de transport de qualité, de la fourniture d'électricité et l'amélioration de la connectivité sont de nature à accroître la compétitivité des entreprises manufacturières. Ils facilitent le transport des matières premières aux producteurs et des produits manufacturés aux consommateurs. De meilleurs services de transport accroissent la taille effective des marchés du travail.

L'existence d'infrastructures en quantité et en qualité suffisantes est de nature à développer le capital humain en facilitant un meilleur accès aux services de santé et d'éducation. Avec un niveau de capital humain plus élevé, les pays sont mieux positionnés pour mettre en œuvre des processus de production plus intenses en technologies à même de booster leur développement économique. Les effets liés à



l'existence d'infrastructures de qualité se transmettent à travers différents canaux comme la facilitation et l'accroissement des flux commerciaux, la stimulation de la demande agrégée et l'amélioration de l'attractivité des pays comme destinations pour les investissements. En outre, et sur le court terme, la réalisation d'infrastructures crée des emplois durant la phase de construction des travaux contribuant ainsi à accroître la demande et a donc des retombées sur la croissance économique.

2.2.2.2. Relance par l'offre

Le volet relance par l'offre est mise en œuvre à travers ses différentes composantes. La première composante « **amélioration de la productivité** » réfère à la transformation de la production et de l'emploi. Cette composante vise à faire migrer les petits exploitants des cultures vivrières vers les cultures commerciales. Elle vise également à développer des activités économiques à fort contenu technologique et préservatrices de l'environnement, à travers la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, les régimes off-shore et la création de zones industrielles adéquatement équipées. Cette composante vise, également, la réalisation des infrastructures de qualité, notamment les infrastructures routières, l'irrigation et le désenclavement des zones de production.

La deuxième composante « **transformation de la structure des exportations** » a pour but de diversifier la composition des exportations en passant des produits quasi-miniers vers une proportion plus diversifiée. Elle vise à favoriser les secteurs non miniers à plus forte valeur ajoutée. Elle consiste à promouvoir des PME/PMI et d'orienter leurs investissements vers les secteurs à forte employabilité et valeur ajoutée comme le secteur agricole et le secteur manufacturier. Ainsi, 10% du budget national de développement seront consacrés au secteur de l'agriculture conformément aux engagements de Maputo et Malabo et des mesures seront mises en œuvre pour améliorer l'attractivité de la Guinée pour les investissements étrangers.

La troisième composante « **transformation de la structure de la demande** » vise à mettre en place une politique de réorientation de la demande. C'est-à-dire, rendre les biens importés relativement chers afin d'orienter la consommation vers les biens produits localement. A moyen terme et sous l'effet des deux premières composantes, la proportion de consommation devrait diminuer dans le revenu



global pour céder des espaces à l'épargne qui sera transformé en investissement grâce à l'amélioration du climat des affaires.

- **Amélioration de la productivité**

Le processus par lequel un pays peut améliorer ses activités économiques en devenant plus productif dans un secteur spécifique ou la réorientation des ressources vers de nouvelles activités est connu sous le nom de la transformation productive. Elle se manifeste fondamentalement par l'amélioration des revenus, la transformation du tissu productif, la création d'emplois plus productifs et de meilleure qualité. Il représente un nouveau modèle économique réducteur de la pauvreté. Au compte de cette composante, le Gouvernement entend promouvoir non seulement les innovations technologiques et culturelles, mais aussi la fertilisation minérale et organisationnelle. Dans le même élan, la formation et la sensibilisation destinées aux agriculteurs continueront de porter sur le travail du sol, l'irrigation, les choix culturaux et variétaux, l'agriculture de conservation et l'agroforesterie.

- **Transformation de la structure de la production**

Au compte de cette sous composante, le Gouvernement entend promouvoir l'entreprenariat jeune et féminin dans les secteurs majoritairement informels. La démarche consiste à inciter les jeunes diplômés à se mettre ensemble pour créer des entreprises formelles dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et autres secteurs avec l'accompagnement de l'Etat. Ces jeunes entrepreneurs seront formés et encadrés durant deux ans sur l'esprit et la gestion d'entreprise. Au moins, trois entreprises pilotes seront créées dans chaque région pour constituer le noyau dur des agropoles.

Les anciens acteurs de l'agriculture pourraient aussi bénéficier de l'accompagnement à condition qu'ils s'engagent à formaliser leurs activités. L'accompagnement de l'Etat sera de deux ordres, financier et technique. L'accompagnement financier est explicité dans le chapitre 4 de ce document. Quant à l'accompagnement technique, il consiste à vulgariser les meilleures pratiques par les conseillers agricoles recrutés à cet effet. Elle passe par les principales actions ci-après :

Amélioration des pratiques dans le sous-secteur agriculture

Il s'agira de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- promotion de l'utilisation d'intrants agricoles de qualité et de matériel végétal performant et sain : des initiatives en cours sur la recherche, l'appui/conseil et la formation des producteurs seront renforcées. De nouvelles approches innovantes, articulant parfaitement les agendas de recherche, de formation et d'appui/conseil aux besoins préalablement bien déterminés des acteurs des chaînes de valeurs, avec une orientation basée sur les résultats (particulièrement sur les effets et impact) seront promues. Cela signifie que chaque projet devra être structuré et orienté sur le changement attendu au niveau de la production. De ce fait, les résultats ne seront plus appréciés sur la base de l'obtention du produit technologique, mais selon son utilisation effective par les acteurs des chaînes de valeurs. Dans le cadre de la production de semences et des fertilisants et produits

phytosanitaires, l'Etat mettra en œuvre des dispositions qui faciliteront la création et le développement d'entreprises spécialisées, tout en assignant à la recherche un rôle fondamental.

- promotion de la mécanisation (accès aux équipements et outillages agricoles modernes) et de l'ajustement du calendrier agricole : l'Etat développera des instruments et mettra en œuvre des mesures pour permettre aux différents acteurs des chaînes de valeurs d'acquérir des équipements agricoles à des conditions favorables. Ces mesures porteront à la fois sur les facilités d'importations et l'encouragement d'initiatives locales de production d'équipements et d'outillages agricoles. La mécanisation sera fondée sur l'application d'un calendrier agricole rigoureux permettant de réaliser au moins trois cycles de production par an.
- aménagement de sites dédiés aux exploitations agricoles : Il s'agira de sécuriser le système de production agricole par la maîtrise de l'eau et sa gestion à la parcelle pour garantir une mise en valeur intensive. Ceci prend en compte l'extension des aménagements en général, la restauration et l'exploitation durable des capacités productives de systèmes d'irrigation par la réhabilitation des ouvrages dégradés et une meilleure gestion des infrastructures d'irrigation et de drainage. A ce titre les actions envisageables sont les suivantes :
- développement des infrastructures structurantes de maîtrise de l'eau (mobilisation et transfert de la ressource) : essentiellement à travers l'accroissement de l'investissement public, mais aussi un partenariat public/privé ;
- promotion de l'investissement privé dans l'irrigation des parcelles agricoles : avec des dispositions particulièrement favorables pour inciter les producteurs familiaux, mais aussi les autres privés intervenants déjà ou pas dans l'agriculture à investir dans la réalisation de système d'irrigation au sein de leurs exploitations.

Amélioration des pratiques dans le sous-secteur de l'élevage

Il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

- amélioration de la productivité des races locales : L'amélioration des productions et de la productivité animales, passe nécessairement par la mise en œuvre de programmes adaptés d'amélioration génétique des races locales. Vu que l'adaptation des races étrangères est souvent incertaine et coûteuse à maints égards, l'amélioration génétique des races locales (croisement et sélection) doit constituer un axe prioritaire pour augmenter la productivité de l'élevage guinéen. À cet effet, l'amélioration génétique sera envisagée dans le double but d'augmenter la productivité des races locales à travers des croisements entre celles-ci et des races étrangères plus productives et de conserver en « races pures » les races endémiques rustiques et trypanotolérantes (bovins et petits ruminants) ;
- application des bonnes pratiques d'élevage : La productivité animale est aussi influencée par la gestion rationnelle de la base productive et des moyens techniques d'élevage. En effet, les fondements de l'amélioration de

la productivité de l'élevage sont constitués par (i) l'usage de techniques modernes de reproduction animale telle que l'insémination artificielle, (ii) la pratique d'itinéraires techniques modernes d'élevage, (iii) l'amélioration du taux d'exploitation des troupeaux et (iv) la gestion de la base alimentaire ;

- développement des élevages semi-intensifs : Les actions porteront alors sur : (i) le renforcement de la lutte contre les épizooties majeures ; (ii) le renforcement de l'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage, (iii) la mise en place de lignes de crédit adapté ; (iv) le développement d'itinéraires techniques améliorés pour intensifier les productions à cycle court (ateliers de démonstration d'embouche de petits ruminants, formation des emboucheurs, formation des encadreurs des fermes avicoles, création de centres d'appui et formation aux différentes filières de l'élevage, formation d'agents communautaires de santé animale et d'élevage ; (v) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations sur les filières concernées ;
- concernant le développement des élevages de bovins, il s'agira de : (i) renforcer la lutte contre les épizooties majeures, (ii) renforcer l'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage (lignes de crédits, acquisition de chaînes de froid et matériels de vaccination, amélioration du contrôle de qualité des intrants), (iii) renforcer les capacités des acteurs en leur fournissant des itinéraires techniques adaptés, (iv) développer des itinéraires techniques améliorés pour intensifier les systèmes de production (ateliers de démonstration d'embouche, formation d'emboucheurs, promotion de l'habitat amélioré), (v) institutionnaliser l'approche « gestion de terroirs villageois » pour une gestion participative et équitable de l'espace rural en vue de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs, (vi) promouvoir le système amélioré de production laitière (production de méteils par croisement, mise en place de mini-laiteries et laiteries), (vii)) mettre en œuvre des programmes de recherche et de transfert des innovations sur la filière ;
- en ce qui concerne le développement de la filière apicole, il passera par (i) la vulgarisation de matériels et équipements apicoles modernes ; (ii) la structuration et la formation des acteurs de la filière (apiculteurs, artisans et opérateurs commerciaux) ; et (iii) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations sur la filière ;
- amélioration des services offerts aux éleveurs permettra l'augmentation de la productivité qui passe par : (i) le renforcement des capacités des structures composant le dispositif d'appui-conseils, (ii) le développement de la recherche zootechnique sur la base des contraintes réelles identifiées dans les exploitations d'élevage, (iii) le renforcement du système d'information de l'élevage et (iv) le renforcement du dispositif de santé animale ;
- aménagement de sites dédiés aux espaces pastoraux, de parcelles fourragères et des points d'abreuvement ;
- aménagement de complexes avicoles modernes, la mise en place de couvoirs en vue d'accroître la capacité de production de poussins d'un jour, de

mielleries et de centres de traitement et de contrôle de qualité des produits de la ruche pour les organisations professionnelles d'apiculteurs.



Amélioration des pratiques dans le sous-secteur pêche

Il s'agira d'entreprendre un renforcement des mesures suivantes :

- restauration et préservation des stocks de ressources halieutiques : l'objectif est de promouvoir la gestion durable des ressources en s'appuyant sur une approche écosystémique qui passe par l'identification et l'analyse des enjeux majeurs ; l'amélioration de la base de connaissances sur les ressources ; surveillance renforcée des zones de pêche maritimes et continentales ; meilleure application des dispositions réglementaires et législatives, politiques et institutionnelles ; et le développement d'approche institutionnelle relative à l'aménagement des pêcheries, le suivi de l'effort de pêche, l'évaluation et le rapportage à l'échelle des 2 grands écosystèmes marins qui couvrent les côtes guinéennes (GCLME6 et CCLME7).
- promotion de techniques appropriées de pêche : il s'agit d'un ensemble d'actions, collective ou individuelle, qui va au-delà du cadre réglementaire et qui contribue à faire progresser au moins l'un des axes du développement durable de l'économie, l'environnement et du social sans compromettre les autres. Elle vise essentiellement à pratiquer la pêche dans le respect de la réglementation en vigueur, du temps de pêche, des normes autorisées pour les engins de pêche, de la taille minimale autorisée des captures, le respect des conditions d'accès à la ressource. Plus spécifiquement, il s'agira de : i) l'interdiction du monofilament et autres engins prohibés ; ii) l'utilisation d'intrants et équipements de pêche plus appropriés ; et iii) du développement de la « riz pisciculture » et de l'aquaculture.
- Renforcement des capacités des OP de pêche : il vise l'amélioration durable de leurs conditions de vie à travers la performance des objectifs et actions spécifiques, l'adaptation à leur environnement dynamique, le développement des compétences individuelles et collectives pour le bon fonctionnement de leur organisation. Cela prend en compte l'alphabétisation, l'accès aux ressources financières, aux technologies et la responsabilisation environnementale et sociale.

- Aménagement des infrastructures de pêche : les actions à entreprendre dans ce cadre sont : i) la construction d'un port de pêche industrielle et d'entrepôts frigorifiques ; ii) la mise en place d'une centrale d'avitaillement en intrants de pêche ; iii) l'aménagement des aires de débarquement et de traitement du poisson en pêche continentale ; iv) l'aménagement d'étangs piscicoles ; v) valorisation des retenues d'eau et des barrages ; vi) l'aménagement des sites de débarquements et construction d'infrastructures d'accueil et d'avitaillement en pêche artisanale.



Amélioration des pratiques dans le sous-secteur eaux et forêts

Il s'agira de veiller à l'application de bonnes pratiques d'exploitation forestière, à travers :

- la promotion de la bonne gouvernance forestière par l'observation des principes et règles de l'exploitation rationnelle, rentable et durable ;
- la réalisation des travaux d'inventaire forestier et faunique en vue de connaître les ressources disponibles dans toutes les régions naturelles ;
- la promotion de techniques d'exploitation forestières appropriées : i) la pratique de l'agroforesterie ; ii) la bonne répartition spatiale des arbres à enlever ; iii) la protection des espèces rares et la promotion des espèces peu ou pas connues pour éviter l'écrémage des écosystèmes ; iv) l'utilisation de techniques et équipements de coupe et de récolte appropriés en vue de la réduction de l'impact écologique ; v) la promotion du code de la chasse ; vi) l'observation des règles et des normes de sécurité, de diamètre de coupe, de pente de terrain, de protection des cours d'eau, d'habitat de la faune ; vii) l'appui à l'organisation, à la formation et à l'équipement des professionnels du bois et des PFNL ; et viii) le renforcement des capacités des acteurs de la filière.
- le reboisement des zones dégradées (en particulier des zones minières), des têtes de sources, des berges des cours et les bassins versants ;
- la mise en défens des zones classées (forêts et aires protégées) ;
- la protection et la promotion des produits forestiers non ligneux ;

- la promotion d'aires protégées, y compris les aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) ;
- le renforcement de la lutte contre les feux de brousse ;
- l'édification d'infrastructures de récolte conformes aux normes standards (layons de débardage, pistes et moyens de transport, aires de dépôt...) ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des forêts et aires protégées en vue de leur gestion durable.

➤ Transformation de la structure de l'emploi

Cette sous-composante sera en ligne avec le dispositif national de formation professionnelle actuel et s'emploiera à rendre attractifs les secteurs au moyen d'un certain nombre de mesures d'accompagnement à travers :

- la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole
- le développement des agropoles dans les différentes régions administratives en tenant comptes des potentialités naturelles ;
- le développement d'une synergie avec le secteur privé pour la transformation des produits agricoles ;
- la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables des entreprises agricoles ;
- la mise en place de mécanismes et de mesures d'accompagnement favorisant l'auto-emploi et l'entreprenariat des jeunes formés dans le secteur agricole ;
- la promotion d'espaces agricoles au sein des agropoles dédiés aux jeunes entrepreneurs agricoles, intégrant des infrastructures de loisir et l'écotourisme ;
- la promotion de modèles d'entreprises agricoles adaptées pour les jeunes
- la promotion de l'accès à un emploi salarié : développement de métiers et adéquation formation/emploi jeunes ;
- la formation sur l'agrobusiness ;
- le renforcement de l'autonomie des femmes dans le secteur agricole ;
- l'accès des femmes au foncier sécurisé ;



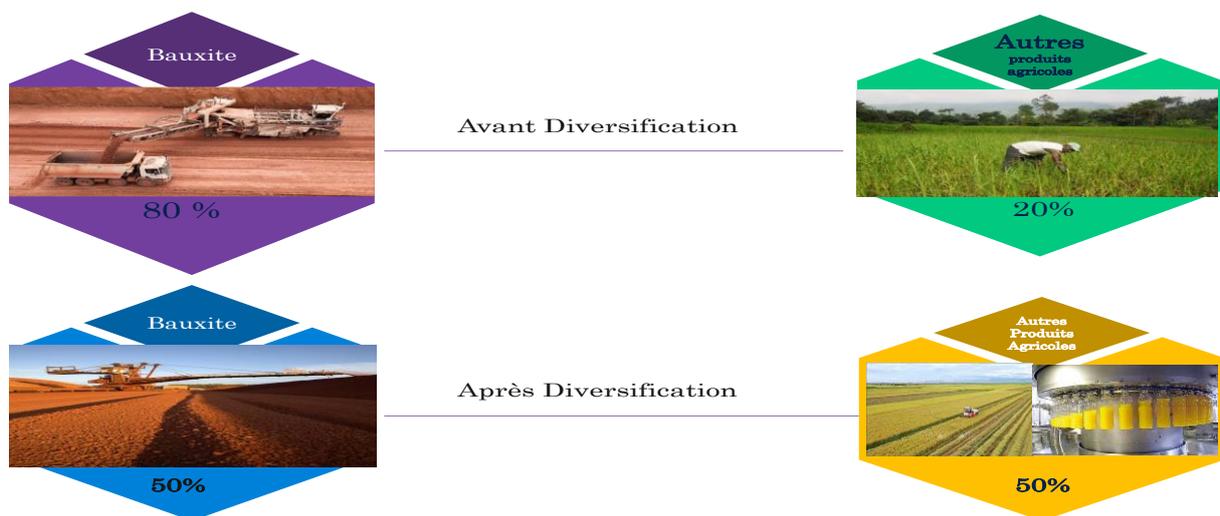
- la réduction des contradictions sociales, culturelles.

- **Transformation de la structure des exportations**

L'amélioration de l'accès aux marchés porteurs des produits agricoles se fera essentiellement à travers le renforcement et la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés dans chacun des sous-secteurs.

Pour mettre en œuvre les mesures relatives à l'amélioration ou la mise en place de ces systèmes d'informations, une étude d'envergure sera réalisée sous l'égide des ministères en charge du secteur rural. Celle-ci devra faire un diagnostic exhaustif et fournir des orientations appropriées pour le développement d'un système fiable et durable d'information sur les marchés.

En s'appuyant sur les leçons apprises des initiatives antérieures et des innovations en cours au niveau national et régional, des actions hardies seront réalisées dans les quatre sous-secteurs. Le renforcement des infrastructures d'accès aux marchés sera basé sur une approche intelligente, permettant de couvrir de manière équilibrée les besoins des filières et des territoires.



➤ **Sous-secteur agriculture**

Dans ce cadre, il s'agira de :

- renforcer les capacités opérationnelles du SIPAG et étendre la collecte des données sur l'ensemble du territoire et sur une large gamme de spéculations agricoles particulièrement les produits stratégiques retenus dans la politique agricole. Le SIPAG mettra à la disposition des acteurs des informations fiables et actualisées sur les marchés nationaux et internationaux en termes de volumes disponibles, de prix moyens pratiqués, de tendance mensuelle, de besoins faiblement satisfaits. La collecte et la diffusion des informations devront s'appuyer sur des innovations en matière de dispositifs et de canaux.
- la construction d'infrastructures de stockage et de conservation des produits végétaux ;
- la construction d'infrastructures de transformation des végétaux ;

- la promotion d'unités industrielles de transformation et de conservation de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de distribution.

➤ **Sous-secteur élevage**

Les principales actions prévues porteront sur :

- la réhabilitation des infrastructures d'abattage ;
- la construction de nouvelles infrastructures d'abattage ;
- la construction d'infrastructures de commercialisation d'animaux, de produits animaux et d'origine animale ;
- la construction d'infrastructures de transformation et de traitement ;
- la construction d'infrastructures de conditionnement de produits d'animaux et de fabriques d'emballages ;
- la construction d'infrastructures de contrôle de qualité des produits ;
- la relance du SIM-bétail et l'étendre à l'ensemble des volets ciblés et aux divers produits animaux sur les marchés forains, ainsi qu'aux produits à l'importation et à l'exportation. Le SIM-bétail doit permettre une meilleure connaissance des termes de l'échange à travers une alerte précoce et la transparence des prix. Il devra constituer spécifiquement pour les éleveurs un outil d'information sur la dynamique des marchés afin de leur permettre de saisir les opportunités, de se positionner par rapport à la demande et d'avoir les moyens de négocier face à leurs partenaires, intermédiaires et commerçants qui disposent de réseaux performants en la matière. Finalement, il devra permettre d'engager ces acteurs dans une voie de normalisation des circuits de commercialisation en vue de leur évolution vers des systèmes régionaux. Il fournira aux opérateurs de commercialisation, des informations sur les volumes, les prix des produits animaux, ainsi que les flux commerciaux intérieurs et extérieurs.

➤ **Sous-secteur de la pêche**

Les actions porteront sur :

- i) la maîtrise de la collecte des données et la production des statistiques ; ii) l'amélioration de la qualité des données et leur disponibilité ; iii) la fluidité des circuits d'informations. Il sera l'unique source d'information sur les filières de la pêche nationale, les besoins en ressources halieutiques, les opportunités et autres informations utiles ;
- la construction des infrastructures de pêche (quais de débarquement, complexes frigorifiques, aires de transformation) ;
- la construction d'infrastructures de traitement, de conservation et de commercialisation.

➤ **Sous-secteur des produits forestiers non ligneux**

Le sous-secteur des produits forestiers non ligneux, avec un système d'information intègre les différentes spéculations et leurs produits dérivés et les informations relatives aux acteurs de chacune des filières. Les réalisations attendues porteront sur :

- la construction des infrastructures d'extraction des sous-produits des produits forestiers non ligneux ;
- la promotion des petites unités industrielles de transformation et de conservation de ces produits ;
- la construction d'infrastructures appropriées de distribution des produits forestiers non ligneux ;

En plus de ces infrastructures spécifiques aux sous-secteurs, des plateformes intégrées d'échanges seront créées en fonction des besoins et des spécificités zonales notamment dans les régions frontalières. Ces plateformes serviront au développement du commerce entre la Guinée et ses voisins. Également, le réseau routier sera densifié, avec un accent particulier sur la construction de piste de désenclavement des zones de production et de commercialisation.

La stratégie de promotion des infrastructures d'accès aux marchés sera basée sur le partenariat public/privé en synergie avec les processus en cours de l'APIP. Cette stratégie constituera un outil d'attraction de l'investissement privé tant national qu'international et un mécanisme d'intégration des exploitants familiaux dans les chaînes de valeurs agro-industrielles et agro-commerciales.

• **Transformation de la structure de la demande**

La stratégie de mise en œuvre de cette composante fait appelle à deux niveaux d'intervention. Le niveau stratégique et celui opérationnel.

Le premier fait recours à une combinaison de politiques économiques dans le but de réorienter la demande intérieure. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première composante, l'équilibre du compte courant pourrait être remis en cause. Pour y revenir, une proportion de consommation finale de bien importé doit être orientée vers les biens locaux, ce qui pourrait compenser les augmentations d'importation des intrants engendrées par les premières composantes.

Le second niveau est relatif à la structure de la demande des ménages. Selon la loi d'Engel, la part de revenu allouée aux dépenses alimentaires est d'autant faible que le revenu est élevé. Le surplus de revenu réalisé à la suite de l'augmentation doit être orienté vers les investissements. Pour cela, une campagne de sensibilisation est nécessaire pour éviter que le surplus de revenu ne se traduise par une thésaurisation ou par une relance de la consommation finale des biens importés.

Chapitre III : Matrice des projets prioritaires et cadrages macroéconomique et social

3.1. Projets prioritaires du plan de relance

Le plan de relance sera mis en œuvre sous la forme de projet, de programme et de Réforme. Il compte 20 projets et programmes et 18 mesures de réformes. Ces projets, programmes et réformes concourent à l'atteinte de l'axe 2 du PRI (cadre macroéconomique et financier), plus spécifiquement les objectifs 2.2 (renforcer la gestion et le cadre macroéconomique). Il mettra en œuvre les actions prioritaires suivantes :

- restauration et consolidation des équilibres macroéconomiques ;
- amélioration du climat des affaires et renforcement de la compétitivité pays.

Pour faciliter l'exploitation du plan dans son opérationnalisation, les projets sont classés par secteur d'activités.

Volet Relance Economique par l'offre

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance, le Gouvernement procédera à la mise en place d'un Fonds de Relance Économique en vue de financer les projets retenus dans le PRE. Contrairement aux autres mécanismes traditionnels de financement, le présent Plan de Relance Économique (PRE) se distingue par la rigueur de l'octroi des fonds pour sa mise en œuvre. En vue de surmonter les difficultés liées aux financements, les secteurs qui ont peu ou pas accès au système bancaire devraient bénéficier des mécanismes de financement mis en place dans le cadre de ce processus. Les projets présentés devraient prévoir les ressources nécessaires à la prise en charge des renforcements de capacités, de la vulgarisation et de l'encadrement. Ils doivent avoir une étude de faisabilité permettant d'évaluer leurs rentabilités économique et financière (VAN, TRI et délais de récupération).

Les projets éligibles, proposés par des entrepreneurs intéressés, devraient couvrir les secteurs ci-après :

- **Secteur de l'artisanat**

L'artisanat est l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de service, essentiellement manuelles et exercées à titre personnel. L'artisanat guinéen est riche et varié, mais faiblement développé. Les artisans et les entreprises artisanales guinéennes souffrent du manque de formation, d'infrastructures, de financement, de commercialisation.

Ce mécanisme devrait permettre aux tailleurs, menuisiers, cordonniers etc... désireux d'accroître la productivité de leurs activités, de se doter des infrastructures et équipements modernes. Ainsi, ce processus pourrait réduire considérablement les importations de biens artisanaux (chaussures, coutures de style et autres articles) et diversifier les exportations.

- **Secteur du Développement Rural**

Ce secteur, qui regroupe l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement, emploie plus de la moitié de la population guinéenne mais présente plus de risques en matière d'investissements.

Pour réduire considérablement la pauvreté, le PRE prévoit la transformation des petits exploitants agricoles en entrepreneurs, de l'éleveur traditionnel en éleveur moderne, de la pisciculture autoconsommation à la pisciculture commerciale et de simples fleuristes en sylviculteurs ou en paysagistes.

Par ce mécanisme, la Guinée pourrait diversifier ses exportations, atteindre la production de masse nécessaire au développement d'industries légères, améliorer les revenus et créer des emplois décents.

Volet Relance Economique par la demande

Pour éviter un envole des importations, qui pourrait aggraver la dépression économique, la relance par la demande va se limiter au financement de certains microprojets générateurs de revenus en faveur des couches les plus vulnérables. Il s'agit essentiellement des projets d'assainissement du Grand Conakry, de curage de marigots et de rivières ensablés ou remplis d'ordures. Il concerne également des projets capables d'améliorer la fluidité de la circulation, de désenclaver les zones de productions et de promouvoir les échanges sous-régionaux à travers la construction des marchés frontaliers qui ont fait la fierté de la Guinée dans le passé.

Tableau 2: Matrice des Projets

N°	SECTEUR/SOUS SECTEUR/PROJET	RESPONSABLE	COÛT TOTAL (En Million GNF)	FINANCEMENT		ZONE D'INTERVENTION	DEGRE DE MATURITE
				SOURCE	STATUT		
Relance par la demande							
1. DEVELOPPEMENT RURAL							
1.1 - AGRICULTURE							
1	Projet Pistes Rurales en Basse Guinée et Guinée Forestière	GENIE RURAL/MAE	36 000,00		A rechercher	DG	Faible
2	projet de Travaux de réhabilitation des pistes rurale HIMO des régions de Kindia et Mamou (70,47km)	GENIE RURAL/MAE	8 456,00				
Sous-sous-Total			44 456,00				
1.2 - PECHE							
1	construction de siège et de laboratoire Office national de contrôle sanitaire des produits de pêche et l'aquaculture	ONSPA/MPEM	39 532,05	BND		CO	Programmatique
2	Construction d'une unité de traitement et de conservation des produits de la pêche		49 700,00		A rechercher	CO	Faible
3	Projet de mise en place d'une centrale d'approvisionnement en intrants de pêche		39 600,00		A rechercher	CO	Faible
Sous-sous-Total			128 832,05				
1.3. EAUX ET FORETS ET HYDRAULIQUE VILLAGEOISE							
1	Programme de restauration Ecologique par la création et l'appui des forêts communautaires dans les	DNFF/MEDD	33 122,34	BND		DG	Programmatique

	régions de basse, moyenne et haute Guinée						
	Sous-sous-Total		33 122,34				
	Sous-Total		206 410,39				
2 - MINES - INDUSTRIE - ENERGIE - EAU URBAINE - TOURISME							
2.1 - MINES - GEOLOGIE - ENVIRONNEMENT							
1	Campagne d'assainissement des cours d'eaux de Grand Conakry	DNACV/MEDD	5 000,00		A rechercher	CO	Faible
2	Pavage de Rues, Trottoirs et Espaces Publics dans 2 Communes Rurales (Kintinian et Maléah) et 4 communes Urbaines (Kouroussa-Gueckedou-Boké et Matoto)	MJS/ AGETIPE	28 870,00	BND		DG	Programmatique
	Sous-sous-Total		33 870,00				
2.2 - INDUSTRIE. - PME- COMMERCE - ARTISANAT							
1	Projet de Gestion des Déchets Industriels en Guinée	MCIPME	9 668,70	Privée	A rechercher	TG	Faible
2	Projet de Construction du Grand Marché de Kagbelen	MUHAT-DATU/MCIPME	96 687,00	PPP	A rechercher	BG	Elevé
3	Projet de Construction et Equipement de Huit (8)) Marchés Modernes en Guinée	MCIPME	116 024,40		A rechercher	TG	Faible
4	Projet de Construction d'Entrepôts de Stockage dans les Régions Administratives de la Guinée	MCIPME	38 674,80		A rechercher	TG	Faible
	Sous-sous-Total		261 054,90				

	Sous-Total		294 924,90				
3 INFRASTRUCTURES							
3-1 URBANISME. - HABITAT.							
1	Projet de désenclavement des quartiers sous équipés de Conakry	DATU/MUHAT	52 488,00	BND		CO	Programmatique
	Sous-sous-Total		52 488,00				
3-2 TRAVAUX PUBLICS							
1	Projet de construction de cinq ponts à Conakry (Kissosso, Demoudoula, Kassonya, Kirofi et Kakimbo)	MIT	679 212,50	Pays-Bas	Acquis	CO	Elevé
2	Projet de Construction de ponts Tombolia, Kissosso-Sud, Enta Sud, etc..		455 100, 00		A rechercher		
	Sous-sous-Total		679 212,50				
	Sous-Total		731 700,50				
4-SOCIAL							
4-3.2 JEUNESSE ET SPORTS							
1	Renforcement des Capacités des 450 Jeunes Entrepreneurs en Guinée	AGETIPE/MJS	1 811,25		A rechercher	TG	Faible
	Sous-sous-Total		1 811,25				
	Sous-Total		1 811,25				
5 ADMINISTRATION GENERALE. ET AUTRES							
1	4eme Recensement Général de la Population et de l'habitat	INS/MEFP	287 716,36	BM	En négociation	TG	Elevé
2	5 Projets HiMO dans les cinq (5) communes de Conakry en faveur des	ANIES/PRG	2 000,00		A rechercher		Faible

	ménages bénéficiaires du projet NAFA						
3	Projet Sanita 2 (Maneah , Coyah et Dubreka)	ANASP/MATAD	90 000,00		A rechercher	BG	faible
4	Curage de Caniveaux dans le Grand Conakry	ANASP/MATAD	1 300,00		A rechercher	CO	Faible
	Sous-Total		381 016,36				
Relance par l'offre							
	Fonds de Relance Economique (FRE)	MEFP	1 050 000,00	BID	Partiellement acquis		
	Sous-Total		1 050 000,00				
	Suivi-Evaluation du PRE	MEFP	7 005,08				
21	TOTAL GENERAL		3 127 968,48				

3.2. Matrice des reformes du plan de relance

La contribution de l'Etat est indispensable à la réussite de la mise en œuvre du Plan de relance. Dans ce sens, l'État s'engage à mettre en application la matrice de reformes contenue dans le tableau ci-dessous. **La méconnaissance des textes de loi relatifs à l'amélioration du climat des affaires sera comblée par la vulgarisation des réformes auprès des agents économiques.**

La contribution des ménages au ramassage d'ordure par l'instauration d'une taxe locale serait d'une importance capitale à l'amélioration du cadre de vie, mais aussi à la création d'emploi. chacune de ces mesures peut être considérée comme un levier horizontal à la réussite du Plan.

Tableau 3: Matrice des réformes du PRE

	DIFFICULTÉS	SOLUTIONS PROPOSEES	TÂCHES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABILITÉ
1	Faible appropriation des textes et lois relatifs à l'amélioration du climat des affaires	La vulgarisation des textes et lois relatifs à l'amélioration du climat des affaires	organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires dans les huit régions administratives, dans les universités, impliquer les médias publics et privés dans la vulgarisation.	les textes et lois vulgarisés auprès des couches socio-professionnelles et des étudiants	APIP/PATRONAT
2	Accumulation des arriérés de la dette intérieure	Apurement de la dette intérieure et limitation du financement exceptionnel	poursuivre l'audit des arriérés et le suivi de leur paiement tout en respectant les plans d'engagement et de trésorerie.	Les arriérés sont audités et apurés.	DNDAPD/DGB
3	Difficultés d'accès au Crédit pour les entreprises	L'amélioration de l'accès au crédit	renforcement des capacités des entreprises sur le montage des plans d'affaires. (Renforcement du SIC et opérationnalisation du bureau de crédit)	l'accès au crédit est amélioré	BCRG

DIFFICULTÉS		SOLUTIONS PROPOSEES	TÂCHES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABILITÉ
4	Le taux d'intérêt élevé	Adapter le crédit bancaire aux Conditions et exigences des secteurs exclus du système bancaire	impliquer les banques classiques dans le financement de l'agriculture à travers l'encadrement de crédit.	les crédits bancaires sont adaptés	BCRG
5	Faible transformation de l'épargne en produit financier	Améliorer la transformation de l'épargne et produit financier	renforcer l'intermédiation des banques ; accroître le taux de bancarisation et rendre opérationnel le fonds de garantie.	la transformation de l'épargne et produit financier sont améliorés	BCRG
6	Quasi-inexistence de marché financier	Accélérer le développement d'un marché financier	commanditer une étude de la mise en place d'un marché financier et mettre en place le cadre institutionnel	le développement d'un marché financier est accéléré	BCRG
7	Faible intermédiation bancaire	Amélioration de l'inclusion financière par des mécanismes adoptés	A travers l'encadrement de crédit, orienter des ressources vers des secteurs exclus du	l'inclusion financière est améliorée	BCRG

DIFFICULTÉS		SOLUTIONS PROPOSEES	TÂCHES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABILITÉ
			<p>système bancaire classique</p>		
8	La non-opérationnalisation du fonds de garantie	Opérationnalisation du fonds de garantie pour les entreprises	opérationnaliser le fonds de garantie	le fonds de garantie est opérationnel	PRIMATURE/BCRG
9	Faible survie des entreprises	Amélioration du taux de survie	<p>favoriser les conditions d'accès aux marchés publics et privés ;</p> <p>Mettre en place un observatoire de suivi des entreprises ;</p> <p>Allier offre de financement et formation</p>	le taux de disparition qui est actuellement de 75% est réduit	APIP/MEF
10	Prolifération des entreprises circonstanciées	Octroyer les marchés publics sur la base du mieux disant	vulgariser le code des marchés publics	le code des marchés publics est vulgarisé	MEFP
11	Faible application du contenu local	Large vulgarisation et application du contenu local ; Adopter une loi sur le contenu local en lieu et place de la lettre de politique nationale du	proposer un texte de loi et le soumettre au CNT	la compétitivité des entreprises locales est améliorée	MCIPME/MINES

DIFFICULTÉS		SOLUTIONS PROPOSEES	TÂCHES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABILITÉ
		contenu local qui n'est pas contraignante			
12	Faible capacité d'absorption	Amélioration des capacités d'absorption et l'implication des Universités dans la réalisation des études de faisabilité	étendre le cycle de formation des instituts à 5 ans ; orienter les thèmes de soutenances des instituts vers les idées de projets.	la capacité d'absorption est améliorée	MESRS
13	Inadéquation de la formation au marché de l'emploi	Accélération de la construction des ERAMs et leur opérationnalisation	accélérer la finalisation des ERAMs	la construction et l'opérationnalisation des Erams sont finalisées	METFP
14	Faible culture entrepreneurial	Accélérer le processus de mise en place du statut de l'étudiant entrepreneur	Organiser des ateliers de formation sur l'entrepreneuriat dans les universités et centres de formation professionnelles	le statut de l'étudiant entrepreneur est adopté	MESRS
15	Disfonctionnement de l'administration foncière	Informatiser le cadastre foncier et mise en place du Guichet unique du foncier	Opérationnaliser le Guichet unique du foncier	le processus d'octroi des terres aux investisseurs est facilité	MUAT

DIFFICULTÉS	SOLUTIONS PROPOSEES	TÂCHES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABILITÉ
16	Lenteur dans le traitement des litiges commerciaux	Doter le tribunal de commerce de moyens financiers et rendre opérationnel la cour d'appel de Commerce	Trouver le local pour abriter la cour d'appel de commerce	les délais de traitement des litiges commerciaux sont réduits TC
17	Augmentation des couts et des délais de raccordement à l'eau et à l'électricité pour les entreprises	Mettre en place des guichets uniques pour les entreprises à EDG et à la SEG ; Rendre opérationnel l'autorité de régulation de l'eau et de l'électricité	Faire un plaidoyer auprès de ces deux entreprises	les couts et délais de raccordement sont réduits EDG/SEG
18	Faible capacité du système de gestion des déchets (précollecte et collecte).	Introduire une taxe de ramassage d'ordures ; Promouvoir la création des PME locales pour la précollecte ;	Sensibiliser les ménages et entreprises au paiement de cette taxe	Les ménages et entreprises sont sensibilisés MATD ; MEED

3.3. Impact macroéconomique du plan de relance

3.3.1. Perspectives macroéconomiques à moyen terme

Les perspectives macroéconomiques sont fortement impactées par l'environnement international perturbé par deux chocs majeurs. Selon les prévisions, l'économie mondiale devrait perdurer sous les effets de la pandémie et du conflit russo-ukrainien. C'est pourquoi, deux scénarii ont été élaborés pour tenir compte des évolutions possibles : le pessimiste et l'optimiste.

Selon le **scénario pessimiste**, la croissance du PIB réel devrait se situer à 4,1% en moyenne entre 2022 et 2024, correspondant à une croissance par tête d'habitant de 1,8% par an. C'est le scénario d'une économie guinéenne qui ne devrait pas évoluer et ne pourrait pas permettre de bâtir une vision futuriste. Il suppose également que la pandémie à Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne continueraient à impacter négativement l'économie guinéenne.

Le **scénario optimiste** a été retenu comme celui qui se prêtait le mieux à l'élaboration du PRE. Il est élaboré sur la base de certaines hypothèses issues des actions prioritaires du PRI, des échanges avec les départements sectoriels et des documents (rapports, bulletins, tableaux de bord, etc...) collectés auprès de ces départements. Ce scénario simule une maîtrise de la propagation du coronavirus et une trêve entre la Russie et l'Ukraine au cours de la période de mise œuvre du PRE. Les hypothèses qui sous-tendent les projections macroéconomiques sont les suivantes :

- l'engagement du Gouvernement à lutter contre la corruption se solde par une augmentation progressive des recettes de l'Etat ;
- l'obtention par l'Etat des moyens pour financer son ambitieux programme de réformes économique et sociale particulièrement dans les domaines sensibles de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'habitat, etc... ;
- les différentes mesures économiques prises en vue de réduire la pauvreté monétaire permettent une amélioration des conditions de vie des populations ;
- l'amélioration de la gestion de la chose publique, le retour de la sécurité et la mise en place d'un environnement juridique propice permettraient la relance des affaires, tant par les opérateurs économiques nationaux qu'étrangers ;
- la baisse des tensions sociopolitiques, grâce à l'implication des partis politiques, des confessions religieuses et de la société civile dans le processus de relance du dialogue national et de consolidation de la paix ;
- l'efficacité des mesures prises par les nouvelles autorités pour lutter contre la pandémie à Covid-19 ;
- la maîtrise de la dépréciation de la monnaie pourrait faciliter l'approvisionnement en bien de consommation intermédiaire ;
- l'amélioration de la pluviosité et sa répartition dans l'espace et le temps ;
- la modernisation et l'innovation dans le secteur agricole et de l'élevage

- l'augmentation de la production agricole par la distribution des intrants et produits phytosanitaires, ainsi que l'accompagnement technique ;
- la mise en place d'une filière de transformation industrielle de la bauxite pour produire l'alumine et l'aluminium ;
- la modernisation et l'extension de l'aéroport de Conakry (terminaux, aéro-gares et infrastructures) ;
- la poursuite des efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration du taux d'accès à l'électricité ;
- le renforcement et la modernisation des différents types d'infrastructures (routes, échangeurs, barrages, hôpitaux, écoles, etc...) et ;
- la poursuite des investissements dans le secteur des télécommunications.

Sur la base des hypothèses ci-dessus, les principaux résultats macroéconomiques du scénario du PRI se présentent comme suit :

3.3.2. Croissance économique

3.3.2.1. Croissance économique selon l'optique offre

Entre 2022 et 2024, la croissance économique pourrait se situer en moyenne à 5,9% au niveau de l'offre, soutenue par la réalisation des actions prévues dans le Plan de relance économique orienté vers la reprise des activités dans tous les secteurs. Sans ces mesures de reprise, en cette période de conflit russo-ukrainien avec ses effets corollaires, la croissance serait encore plus faible.

3.3.2.2. Secteur primaire

Le Scénario du PRI se propose de faire de la modernisation et de la diversification du secteur primaire une des priorités de la croissance économique. De ce fait, il prévoit une croissance du secteur primaire de 5,7% en moyenne annuelle sur la période 2022-2024 en lien avec une bonne tenue des activités agricoles, d'élevage et de pêche soutenues par les investissements y afférents.

Les activités agricoles devraient connaître une croissance moyenne de 6,3% contre une prévision pessimiste de 4,3% sur la même période. Cette évolution s'expliquerait par les efforts consentis par le Gouvernement pour redynamiser la productivité à travers les innovations technologiques, l'utilisation d'intrants de qualité, l'augmentation des superficies cultivées et l'amélioration des circuits de distribution.

Le scénario du PRI met l'accent sur le développement de l'élevage à grande échelle. Il aura pour objectif d'étendre la gamme des sources de revenus aux producteurs d'une part, et d'assurer une alimentation équilibrée en protéines animales en quantité suffisante à l'horizon 2024 d'autre part. Ainsi, la croissance des activités d'élevage serait de 6,5% en moyenne annuelle contre 4,7% projetée par le scénario pessimiste sur la période 2022-2024.

Les activités de pêche devraient augmenter de 6,4% en moyenne par an contre une évolution timide du scénario pessimiste de 5,4% entre 2022 et 2024. Cette situation

s'expliquerait par la restructuration du Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP), la dynamisation des exportations des produits halieutiques guinéens vers les marchés de l'Union Européenne et le respect des quotas de débarquement conformément aux dispositions des plans de pêche.

3.3.2.3. Secteur secondaire

Concernant le secteur secondaire, son taux de croissance pourrait atteindre en moyenne 7,6% pour le scénario optimiste contre une prévision pessimiste de 5,1% entre 2022 et 2024. Cette évolution serait en rapport avec l'exploit des activités extractives et industrielles, l'amélioration de la production de l'énergie et l'accélération des activités de construction.

Le scénario du PRI, envisage de promouvoir les activités extractives en tant que composante importante de la croissance économique. Pour ce faire, les dispositions relatives au contenu local seraient appliquées et renforcées afin d'attirer les investisseurs étrangers pour l'exploitation des gisements qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité. En effet, les activités extractives devraient enregistrer une croissance moyenne de 9,8% sur la période du PRI contre 6,5% attendus par le scénario pessimiste.

L'agroalimentaire et les autres industries connaîtraient une croissance moyenne de 3,5% sur la période du PRI contre une prévision latente du scénario pessimiste de 2,2%. Cette évolution résulterait de la disponibilité des denrées de premières nécessités à des prix abordables, de l'amélioration de la capacité productive des unités existantes et de la création de nouvelles unités de transformation de produits agricoles. Elle s'expliquerait, également, par la création des plateformes d'interopérabilité avec le secteur privé, l'élaboration de la loi de l'auto-entreprenariat ou start-up act, l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation de la création de petites unités et des usines de transformation.

Concernant le secteur de l'énergie, le scénario optimiste a pour objectif principal de faire en sorte qu'à l'horizon 2024, la population tant rurale qu'urbaine ait accès aux sources d'énergie fiables, propres et à des prix compétitifs, et de fournir l'énergie en quantité suffisante pour les activités industrielles, artisanales et minières. Ainsi, la production d'énergie (eau, électricité et gaz) devrait augmenter en moyenne de 7,9% entre 2022 et 2024 grâce à l'ensemble des actions qui visent : (i) la réhabilitation et la protection des bassins versants fluviaux ; (ii) la construction des équipements de drainage des eaux pluviales ; (iii) la réhabilitation des équipements de traitement des eaux usées; (iv) la construction des forages et des puits améliorés dans le cadre de l'hydraulique villageoise ; (v) la construction des lignes de transport d'énergie électrique et poste 225 Kwh ; (vi) la réhabilitation et l'extension des réseaux MT, BT des localités (Grand Conakry, N'Zérékoré, Boké, Labé et Kankan) ; (vii) et la poursuite des travaux de construction des centrales hydroélectriques d'Amaria et de Kogbédou-Frankonédou.

Le scénario du PRI accorde une priorité aux infrastructures économiques sans lesquelles la Guinée ne pourrait pas réaliser la croissance économique accélérée

souhaitée. En effet, les activités de construction pourraient connaître une croissance moyenne de 4,9% entre 2022 et 2024 contre 3,8% prévue pour le scénario pessimiste. Cette croissance du scénario optimiste s'expliquerait par : (i) le bitumage des voiries ; (ii) la construction et la réhabilitation des infrastructures administratives ; (iii) la réalisation des infrastructures prévues dans l'Accord Cadre Sino-Guinéen ; (iv) la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sportives, sanitaires et de connectivité des villes identifiées dans le cadre de la CAN2025 ; (v) la réhabilitation des points critiques sur le réseau national et dans les sous-préfectures ; (vi) les travaux d'achèvement des ponts en cours de construction ; et (vii) la réalisation des routes régionales Coyah - Frontière Sierra-Leone ; Boké - Québo ; Lola-Danané ; Labé-Mali-Kédougou ; et Labé - Frontière Sénégal.

3.3.2.4. Secteur tertiaire

S'agissant du secteur tertiaire, le scénario optimiste projette un taux de croissance de 5,0% en moyenne annuelle contre une prévision du scénario pessimiste de 3,4% en moyenne. Cette hausse devrait être portée principalement par le commerce, l'hôtellerie et les postes et télécommunications.

En effet, l'activité commerciale devrait augmenter de 5,0% en moyenne annuelle de 2022 à 2024 contre une prévision pessimiste de 3,7%, grâce à la l'amélioration des infrastructures d'appui au commerce et la facilitation du cadre du commerce de détail à l'intérieur du pays.

Quant aux activités d'hôtellerie, elles devraient également atteindre une croissance de 3,2% en moyenne à l'horizon 2024 contre une prévision pessimiste de 2,0%. Cette augmentation serait attribuable entre autres, à la construction de nouveaux hôtels ainsi qu'aux impacts positifs attendus de la réhabilitation, de l'aménagement et de la promotion des sites touristiques.

Les services des postes et télécommunications progresseraient aussi sur la période de 12,8% en moyenne par an contre 7,9% attendus par le scénario pessimiste, en lien avec l'atterrissage de la fibre optique et de son déploiement sur le territoire national. Cette volonté devrait être matérialisée à travers une politique qui aurait pour objectif de permettre aux guinéens d'accéder aux techniques modernes de l'informatique et de la télécommunication, de développer le secteur des services et la formation de l'expertise nationale à l'horizon 2024.

3.3.3. Croissance économique selon l'optique de la demande

Selon le scénario du PRI, la croissance pourrait être tirée par toutes les composantes de la demande sur la période de 2022 à 2024.

En effet, la **consommation finale** devrait augmenter en moyenne de 8,8% entre 2022 et 2024, selon le scénario optimiste. Cette augmentation s'expliquerait par la dynamique de la consommation privée (11,3% en moyenne annuelle), en lien avec le retour de la confiance, la création d'emplois consécutive à la reprise de l'activité économique et à l'accès aux services financiers. En revanche, l'évolution de la consommation publique serait imputable, notamment aux mesures prises par les nouvelles autorités pour réduire le train de vie de l'Administration publique.

Le scénario du PRI prévoit une augmentation des investissements, soit 5,8% en moyenne annuelle entre 2022 et 2024. Cette augmentation s'expliquerait par la reprise des grands chantiers de l'Etat et par la confiance retrouvée du secteur privé.

De 2022 à 2024, le scénario du PRI projette une hausse des importations de 17,8% en moyenne par an. Cette hausse serait tirée notamment par les besoins en biens d'équipements, en biens intermédiaires et en intrants, relativement à la reprise de l'activité économique. Quant aux exportations, elles devraient évoluer en moyenne de 9,8% sur la période soutenue par la production minière.

3.3.4. Inflation

Les prévisions d'inflation sont évaluées à 10,6% en moyenne annuelle entre 2022 et 2024 contre une prévision pessimiste de 11,2%. L'atténuation de l'inflation sur la période serait possible grâce à la poursuite de la mise en œuvre des politiques budgétaire, monétaire et structurelles relatives à la production vivrière et autres actions prévues dans les documents de politiques sectorielles.

3.3.5. Finances publiques

Selon le scénario optimiste, la mise en œuvre des réformes par les autorités dans le secteur des finances publiques pourrait contribuer au maintien du déficit budgétaire dans des limites conformes au critère de convergence ($\leq 3\%$ du PIB) de la CEDEAO entre 2022 et 2024. Il serait de 2,5% du PIB en 2022 avant de s'établir à 1,4% du PIB en 2023 et 2024.

En effet, les recettes devraient s'établir à 26 181,2 milliards de GNF (15,2% du PIB) en 2022 avant de se situer à 33 180,8 milliards de GNF (14,8% du PIB) en 2024, soit une progression de 16,0% en moyenne annuelle. L'accélération de l'exécution des recettes s'expliquerait par l'évolution des recettes minières soutenue par l'entrée en production de nouvelles sociétés minières. Elle pourrait s'expliquer également par l'amélioration de la mobilisation des recettes non minières grâce à la mise en œuvre des réformes dans les régies financières et des recettes administratives. Le scénario optimiste prévoit ainsi un taux de pression fiscale de 12,8% du PIB en moyenne contre 12,4% dans le scénario pessimiste à l'horizon 2024.

S'agissant des dépenses totales, elles seraient moins importantes par rapport à celles prévues dans le scénario pessimiste par mesure de prudence entre 2022 et 2024. Elles seraient exécutées au cours de la période du PRI à hauteur de 30 566,9 milliards de GNF (17,7% du PIB) en 2022 et de 36 299,0 milliards de GNF (16,2% du PIB) en 2024. Cependant, le scénario pessimiste prévoit une exécution de 24 151,0 milliards de GNF en 2022 (13,9% du PIB) et 31 987,3 milliards de GNF en 2024 (14,1% du PIB) sur la même période.

Le scénario optimiste prévoit une progression des dépenses courantes de 3,5% en moyenne annuelle entre 2022 et 2024, tandis que le scénario pessimiste projette une hausse de 16,8% au cours de la même période. Cette maîtrise des dépenses

courantes dans le scénario optimiste devrait résulter de l'amélioration des procédures de gestion des finances publiques, de la réduction des subventions des entreprises publiques et de la contraction des achats de biens et services des départements ministériels.

Le gel temporaire des lignes "achats de biens services" des dépenses courantes pourrait faciliter la réalisation des économies des ressources financières qui seraient utilisées par les nouvelles autorités dans les dépenses en capital pour soutenir la croissance économique et la diversification de l'économie.

Ainsi, les dépenses en capital devraient augmenter de 48,0% en moyenne annuelle selon le scénario optimiste, passant de 5 249,9 milliards de GNF en 2022 à 12 542,8 milliards de GNF en 2023 puis à 15 238,8 milliards de GNF en 2024. En revanche, le scénario pessimiste projette une progression des dépenses d'investissements publics de 69,5% en moyenne annuelle pour la même période, allant de 4 438,6 milliards de GNF en 2022 à 8 240,5 milliards de GNF en 2023 et à 11 394,9 milliards de GNF en 2024.

3.3.6. Balance de paiement et situation monétaire

S'agissant du solde global de la balance des paiements, il devrait être excédentaire sur toute la période du PRI, grâce aux revenus d'exportation et des immenses capacités d'attraction de l'économie. Ainsi, la balance commerciale serait positive, de 5 794,1 millions de dollars US en 2022 et de 6 300,6 millions de dollars US en 2023 avant d'atteindre 6 793,8 millions de dollars US en 2024. Le scénario du PRI devrait atteindre un solde global de 35,0% du PIB en moyenne annuelle entre 2022 et 2024 contre un solde déficitaire de 10,9% du PIB. Cette évolution serait en relation avec le dynamisme du secteur minier induit par la reprise de la demande mondiale de la bauxite.

Sur la période du PRI, la masse monétaire devrait enregistrer une augmentation de 9,8% en moyenne pour atteindre 73 938,4 milliards de GNF en 2024, en lien avec le renforcement des avoirs extérieurs et intérieurs nets.

3.4. Impact social du plan de relance

En termes d'impact social, le plan de relance pourrait être un excellent réducteur de la pauvreté. Il devrait créer xx emplois dès sa première année de mise en œuvre et avoir un effet multiplicateur sur l'emploi d'année en année. La transformation structurelle de l'économie engendre une augmentation du revenu qui entraîne à son tour une réduction de la pauvreté.

L'autre avantage majeur de la transformation structurelle de l'économie est l'organisation de la population par classe sociale plutôt que par groupement régional ou ethnique.

La volonté du Gouvernement est de faire face à la paupérisation relative de sa population en proposant à tous un emploi de qualité et un cadre de formation performant. Les citoyens seront replacés au centre des préoccupations des services

qui mettront tout en œuvre pour garantir leur développement et leur épanouissement selon les besoins.

Le marché de l'emploi doit être équitable et inclusif pour tous les citoyens, y compris les plus vulnérables notamment les jeunes et les femmes. Cette vision sera soutenue par une administration efficace et coordonnée dans laquelle sont impliqués tous les acteurs dans l'emploi et l'insertion sociale.

Chapitre IV : Schéma de financement du plan

La mise en œuvre efficace du plan de relance nécessite une mobilisation accrue des ressources internes et externes, une mise en place de canaux de financement spécialisés (pour l'agriculture, l'élevage, les infrastructures etc.), un recours aux partenaires techniques et financiers (PTF), une utilisation d'outils de financement innovants, y compris des méthodes de financement liées au climat. Le schéma de financement du PRE est articulé autour : (i) du financement budgétaire, (ii) du financement monétaire, (iii) du Partenariat Public/Privé (PPP) ; (iv) du fonds de garantie des prêts aux entreprises et (v) autres financements (dons, aide publique au développement, etc.).

Le volet budgétaire, repose sur l'utilisation efficace des fonds disponibles et la gestion appropriée du système d'investissement (maturation, sélection, exécution et suivi-évaluation du projet). Pour ce faire, l'État doit assurer une bonne performance et une bonne équité dans sa stratégie de relance économique afin de pérenniser sa position en tant qu'investisseur public. Cette stratégie permettra de respecter les engagements financiers de l'État conformément à la norme de 70% du PIB préconisée par la CEDEAO. Les projets identifiés et susceptibles d'être réalisés sur la base de ce volet seront entre autres les infrastructures économiques et administratives, les logements sociaux, les initiatives de développement communautaire, l'assainissement, l'Agriculture, l'hydroélectricité et les infrastructures sociales.

Pour ce qui est du **volet monétaire**, compte tenu de la raréfaction des ressources financières extérieures et les conséquences économiques de la guerre russo-ukrainienne, l'État compte recourir aux mécanismes d'émission des Obligations du Trésor (ODT), des Emprunts Obligataires (EO) et des Bons du Trésor (BDT) pour financer le PRE. Le financement monétaire doit permettre de stimuler l'offre.

Ces outils seront combinés avec l'orientation de crédit et le dépôt du secteur public à la banque à la centrale. Dans la pratique, l'utilisation de ces outils devrait permettre une meilleure allocation des crédits favorable à la transformation structurelle de l'économie. En particulier pour l'orientation des crédits, il s'agira de mettre en place une commission mixte qui sera chargée de l'allocation du crédit et de la distribution des ressources disponibles sur la base des critères prédéfinis.

En ce qui concerne **le Partenariat Public/Privé**, l'État misera sur l'amélioration du climat des affaires qui renforcera le partenariat entre les entreprises publiques et privées, y compris la formation de « joint-ventures » entre entreprises locales et étrangères. En fait, le Plan attire l'attention sur la faiblesse des liens entre les secteurs public et privé ainsi que sur le poids disproportionné du secteur public dans l'économie.

A travers le fonds de garantie, l'État compte appuyer le système financier sous forme de garantie et de dépôts afin de permettre aux institutions financières de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les projets identifiés et proposés par le PRE. A cet effet, une ligne de garantie pour les investissements sera mise en place par l'État afin d'encourager les institutions financières à soutenir les

entreprises évoluant dans les secteurs stratégiques (agriculture, élevage, social etc.).

En plus des moyens de financement susmentionnés, d'autres notamment l'aide publique au développement pourrait être utilisé pour accompagner la mise en œuvre du PRE.

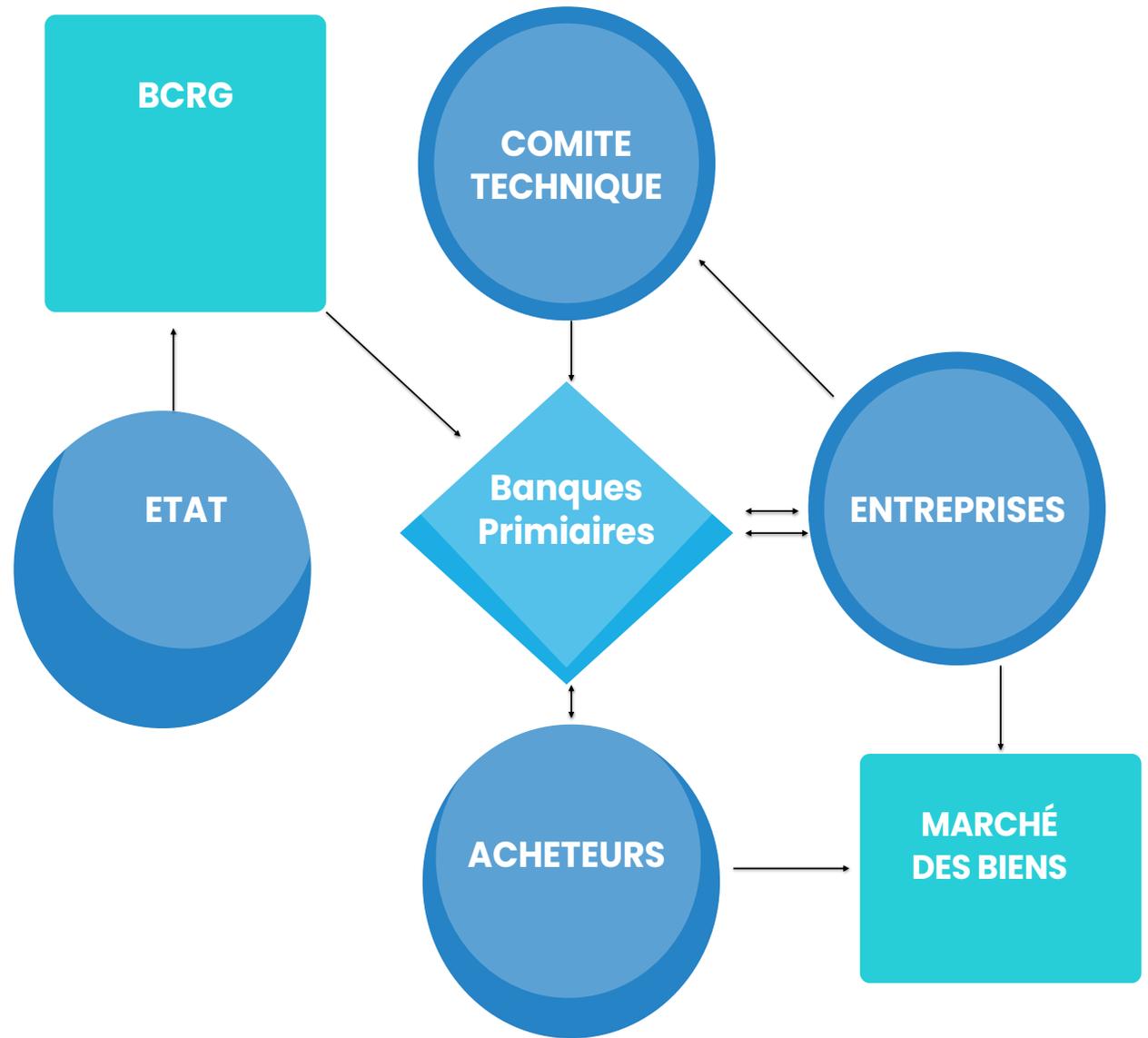
Au-delà de la mobilisation de ressources financières, l'Etat doit former une masse critique de ressources humaines compétentes composée principalement de travailleurs de l'administration publique (aux niveaux national et local) pour la gestion des projets prioritaires identifiés et proposés par le PRE.

Le schéma ci-dessous traduit les interactions entre les principaux intervenants dans la mise en œuvre du PRE.

Il s'agit pour l'Etat, dans un premier temps, de faire le dépôt des ressources approuvées dans un compte à la BCRG qui servira à alimenter les comptes des banques primaires. Dans un second temps, les autorités mettront en place un comité technique de validation des projets portés par les entreprises ou groupement d'intérêt économique. Après examen par le comité, les projets éligibles seront transmis pour financement aux banques primaires où les entreprises ont leurs comptes ouverts.

La suite du processus se développe sur le marché des biens et services où les entreprises interviennent en échangeant les biens intermédiaires pour les uns et des biens finis pour les autres. Les paiements effectués par les acheteurs passent directement par les comptes des entreprises ouverts dans les banques primaires, ce qui facilite le remboursement progressif des ressources mises à disposition par l'Etat.

SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PRE



Chapitre V : Cadre de suivi et évaluation et analyse des risques

5.1. Cadre de Suivi et évaluation

Les dispositifs de suivi et évaluation comprennent en général un suivi courant et une évaluation des impacts :

Le suivi est une activité continue qui consiste à collecter et à analyser systématiquement l'information afin de suivre les progrès réalisés (niveau de réalisation) par rapport à ce qui était initialement prévu et permettre ainsi de procéder, le cas échéant, à des ajustements. Il permet ainsi le pilotage d'un projet, d'adapter les stratégies et de guider la prise de décisions relatives à sa gestion. Il revêt une dimension opérationnelle qui nécessite un processus continu de collecte et de traitement de l'information tout au long de la période d'exécution de l'activité ou du projet.

L'évaluation revêt davantage une dimension stratégique. Elle donne une appréciation sur toute la durée de l'action ou du projet et s'appuie sur les données en examinant comment les activités se sont déroulées et quels ont été leurs impacts. Elle utilise les informations récoltées par le suivi.

La responsabilité du cadre de suivi-évaluation du PRE est assurée par le Comité de Suivi et d'évaluation sous la coordination technique du ministre de l'Économie des Finances et du Plan. Le dispositif permettra d'accéder régulièrement à des informations pertinentes sur l'état d'avancement des projets et des réformes, ainsi que sur les risques et les problèmes critiques susceptibles de compromettre la mise en œuvre réussie du Plan de relance.

Le cadre de suivi et d'évaluation se compose de deux éléments distincts. Le premier sera chargé de surveiller la performance et les résultats des projets sur une base continue en s'appuyant sur les données recueillies auprès des sectoriels et gestionnaires de projets. La deuxième étape consistera à effectuer des évaluations et un suivi périodique des projets par les services du MEFP.

5.2. Analyse des risques

Le PRE étant l'outil d'opérationnalisation du PRI, sa mise en œuvre se fera dans le même contexte caractérisé par les risques : (i) politique ; (ii) macroéconomique ; (iii) sanitaire ; et (iv) environnemental.

Sur le plan politique, les facteurs de risque sont à la fois internes et externes. Le principal facteur interne est l'absence persistante de consensus entre acteurs politiques, tout au long de la transition. L'implication de ces acteurs dans la construction du pays est essentielle. Les facteurs externes sont liés aux réserves que la CEDEAO émet sur la durée fixée par les autorités nationales pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel. La conjonction de ces facteurs serait de nature à troubler le déroulement du calendrier de la Transition et altérer la programmation des actions prioritaires du Gouvernement contenues dans le PRE et étendues au PRI.

Pour atténuer ces risques, les autorités entendent poursuivre au niveau interne, leur politique d'inclusion de toutes les sensibilités politiques qui ont exprimé leur

opposition à la participation au cadre de concertation inclusive en place depuis le 6 avril 2022, promouvoir un dialogue continu et constructif avec la CEDEAO sur les questions de la Transition guinéenne, ses particularités et les aspirations du peuple, telles qu'elles ont été recueillies tout au long du processus.

Sur le plan macroéconomique, l'analyse du risque tient compte du scénario pessimiste développé dans la note de cadrage macroéconomique du PRI. Elle intègre le contexte économique mondial difficile exacerbé par la crise russo-ukrainienne et les conséquences de la Covid-19.

En conséquence, la morosité de la vie postpandémique est exacerbée par les pressions inflationnistes externes. En l'absence de mesures de politique appropriées de la part des autorités, le taux d'inflation a dépassé les deux chiffres à la fin de l'année 2020. C'est une circonstance qui n'a pas été vue depuis 2014. En outre, si des ressources adéquates ne sont pas mobilisées, le financement des élections et des investissements prioritaires peut avoir une incidence négative sur la viabilité financière de l'action gouvernementale.

Les autorités sont conscientes des risques que constituent la vie chère et l'instabilité macroéconomique pour la mise en œuvre du PRE et du PRI et partant, pour la réussite de la Transition. Pour atténuer les risques inflationnistes, elles comptent sur l'efficacité des mesures mises en place au nombre desquelles, la politique de relance post Covid-19 ; la mise en place de la Chambre de commerce et d'industrie et l'encadrement des prix des denrées de première nécessité sur les marchés.

S'agissant des risques d'instabilité macroéconomique, la volonté clairement affichée du Gouvernement de consolider les grands équilibres financiers de l'Etat, se traduira par la création d'un environnement des affaires prévisible, condition pour maintenir l'attractivité du pays et un niveau conséquent d'IDE. Les autorités comptent également sur l'efficacité des mesures d'accroissement des ressources intérieures prévues dans le PRI et sur leur capacité à mobiliser les dons et prêts concessionnels pour couvrir les besoins de financement.

Sur le plan sanitaire, la Guinée a subi avec la Covid-19, un deuxième choc sanitaire en six (6) ans, après la Maladie à Virus Ébola qui a sévi dans le pays de 2014 à 2015. Sans compter : (i) les épidémies de méningite, de poliomyélite et de rougeole, auxquelles le pays a dû faire face respectivement en 2013 puis en 2017 et 2019 ; et (ii) l'apparition des maladies émergentes à fort potentiel épidémique, comme la fièvre de Lassa et la variole du singe. Cette vulnérabilité de la Guinée aux crises sanitaires est de nature, en cas de survenue d'une nouvelle épidémie, à contrecarrer la réussite du PRE.

Sur le plan environnemental, les facteurs de risques tiennent aux caractéristiques physiques de la Guinée : un pays à la fois montagneux, forestier et maritime. La population vit essentiellement : (i) des activités extractives, importantes économiquement mais à forte empreinte écologique ; (ii) de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, des activités fortement tributaires des effets des variations climatiques. Ces différents facteurs constituent un risque pour la réussite de la mise en œuvre du PRE. Les catastrophes naturelles et leurs conséquences

humanitaires restent elles aussi, quasi imprévisibles et constituent un risque majeur pour la continuité de tout élan de développement économique et social.

Pour atténuer ce risque, les autorités entendent créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRE en matière environnemental puissent se concrétiser.

